

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2020**

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

Sommaire

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	4
ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES	6
BILAN CONSOLIDE	8
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	9
ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	10
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	11
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	12
1. Informations relatives à l'entreprise présentant les états financiers.....	12
2. <i>FAITS CARACTERISTIQUES</i>	12
2.1. COVID-19	12
2.2. Essai clinique de Phase 3 de Tedopi® : résultat positif de l'étape 1 de l'essai Atalante 1 dans le cancer du poumon non à petites cellules	13
2.3. Avenant au Contrat OSE-127 avec Servier	13
2.4. PGE	13
2.5. Lancement d'un programme de vaccin prophylactique contre le COVID-19	14
2.6. Augmentation de capital	14
2.7. Attribution et Emission	14
3. Principes et methodes comptables	15
3.1. Base de préparation des états financiers consolidés	15
3.2. Date de clôture	16
3.3. Normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2020	16
3.4. Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2021 et non anticipés par la Société 16	
3.5. Estimations et jugements comptables déterminants	16
4. <i>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</i>	18
RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	
I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2020	36
1.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice	37
1.2 Progrès réalisés et difficultés rencontrées	40
1.3 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir.....	41
1.4 Activités de recherche et de développement.....	44

1.5	Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	44
1.6	L'utilisation d'instruments financiers par la Société	44
1.7	Transactions entre parties liées.....	44
2.1	Présentation des comptes semestriels consolidés de la Société	45
2.2	Bilan consolidé	45
2.3	Compte de résultat consolidé.....	45
2.4	Situation d'endettement (comptes consolidés).....	46
II.	FILIALES ET PARTICIPATIONS – TITRES DE PLACEMENT	46
3.1	Activité des filiales	47
3.2	Prises de participation ou prises de contrôle.....	47
3.3	Sociétés contrôlées	47
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONDENSES	48

**ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL**

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Monsieur Alexis Peyroles, Directeur Général de OSE Immunotherapeutics

Atteste :

« J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers semestriels consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Paris, le 17 septembre 2020

Monsieur Alexis Peyroles
Directeur Général de OSE Immunotherapeutics



**ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES
30 JUIN 2020**

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

ETATS FINANCIERS

En euros

SA OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

22 Boulevard Benoni Goullin – 44200 Nantes

Semestre clos le 30/06/2020

Ape : 7211 Z

Siret : 479 457 715 00056

Crowe-Fidelio

Société d'expertise comptable

22 rue de Londres - 75009 Paris

contact@crowe-fidelio.fr

Tel : + 33 1 42 89 28 63 - Fax : + 33 1 42 89 33 48

BILAN CONSOLIDE

(montants en milliers d'euros)

ACTIF	Note	30/06/2020	31/12/2019
ACTIFS NON COURANTS			
Frais de R&D acquis	1.1	52 600	52 600
Immobilisations corporelles	1.2	993	1 009
Droits d'utilisation	1.3	3 095	1 692
Actifs financiers	1.4	607	287
Actifs d'impôts différés	10.1	167	283
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		57 463	55 871
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés	2.2	3 318	747
Autres actifs courants	2.3	7 045	6 474
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2.1	22 920	25 842
TOTAL ACTIFS COURANTS		33 283	33 062
TOTAL ACTIF		90 745	88 933
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	3 089	3 001
Primes d'émission	4.1	21 583	21 670
Prime de fusion	4.1	26 827	26 827
Titres en auto-contrôle	4.4	(143)	(148)
Réserves et report à nouveau		8 181	11 838
Résultat consolidé		(3 114)	(4 652)
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		56 423	58 536
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières - part non courante	3.5	16 152	9 211
Dettes locatives long terme	3.5	2 570	1 413
Passifs d'impôts différés	10.2	802	5 066
Provisions non courantes	7	460	377
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		19 984	16 067
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières - part courante	3.5	532	548
Dettes locatives court terme	3.5	575	309
Fournisseurs et comptes rattachés	3.6.1	7 810	6 918
Passifs d'impôts exigibles	3.6.2	3	20
Dettes fiscales et sociales	6.2	2 465	1 723
Autres dettes	6.3	2 955	4 812
TOTAL PASSIFS COURANTS		14 339	14 330
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		90 745	88 933

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	1er Semestre 2020	1er Semestre 2019
Chiffre d'affaires	8.1	5 849	15 979
Autres produits de l'activité	8.1	0	0
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE		5 849	15 979
Frais de recherche et développement	8.2	(9 087)	(9 189)
Frais généraux	8.3	(2 672)	(2 199)
Charges liées aux paiements en actions	8.4	(1 176)	(673)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(7 085)	3 919
Autres produits et charges opérationnels		0	0
RESULTAT OPERATIONNEL		(7 085)	3 918
Produits financiers	9	28	143
Charges financières	9	(150)	(74)
RESULTAT AVANT IMPÔT SUR LE RESULTAT		(7 208)	3 987
IMPÔT SUR LE RESULTAT	10.3	4 094	(3 472)
RESULTAT NET CONSOLIDE		(3 114)	514
<i>dont résultat consolidé attribuable aux actionnaires des entités consolidées</i>		<i>(3 114)</i>	<i>514</i>
Résultat consolidé par action revenant aux actionnaires des entités consolidées			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	12	15 087 010	14 820 345
- Résultat de base par action (€ / action)		(0,21)	0,03
- Résultat dilué par action (€ / action)		(0,21)	0,03

En milliers d'euros	1er Semestre 2020	1er Semestre 2019
RESULTAT NET	(3 114)	514
<i>Eléments amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Profits de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, nets d'impôts		
Ecarts de conversion	(16)	(17)
<i>Eléments n'étant pas amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Gains (et pertes) actuariels sur avantages au personnel (net d'impôt)	1	(24)
Autres éléments du résultat global consolidé sur la période	(15)	(41)
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	(3 129)	473

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital des entités consolidées	Primes liées au capital	Primes liées au capital EFFIMUNE	Impacts cumulés des variations de change	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total capitaux propres consolidés
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2018	2 963	21 708	26 827	(57)	(168)	10 481	61 755
Résultat consolidé de la période						2 829	2 829
<i>Ecart actuariel</i>						(24)	(24)
<i>Ecart de conversion</i>				(17)			(17)
Résultat global consolidé	0	0	0	(17)	0	2 805	2 788
Variations de capital - Aga	30	(30)					0
Impôt différé sur écart actuariel (IAS 19)						2	2
Paiement en actions						534	534
Opérations sur titres auto-détenus					19	(14)	5
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2019	2 993	21 678	26 827	(74)	(149)	13 809	65 084
Résultat consolidé de la période						(4 652)	(4 652)
<i>Ecart actuariel (net d'impôt)</i>						(37)	(37)
<i>Ecart de conversion</i>				(43)			(43)
Résultat global consolidé	0	0	0	(43)	0	(4 689)	(4 732)
Variations de capital - Aga	38	(38)					0
Paiement en actions						1 511	1 511
Opérations sur titres auto-détenus					20	(17)	3
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2019	3 001	21 670	26 827	(100)	(148)	7 286	58 536
Résultat consolidé de la période						(3 114)	(3 114)
<i>Ecart actuariel (net d'impôt)</i>						1	1
<i>Ecart de conversion</i>				(16)			(16)
Résultat global consolidé	0	0	0	(16)	0	(3 114)	(3 129)
Variations de capital - Aga	87	(87)					0
Paiement en actions						905	905
Opérations sur titres auto-détenus					5	105	110
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2020	3 089	21 583	26 827	(116)	(143)	5 182	56 423

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	1er semestre 2020	1er semestre 2019
Résultat net consolidé		-3 114	514
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	1.2, 7	215	143
+/- Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	1.3	210	115
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés (1)	8.4	905	534
+/- Autres produits et charges calculés		0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		-1 784	1 307
+ Coût de l'endettement financier net	5	137	12
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	10.3	-4 094	3 472
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		-5 742	4 791
- Impôts versés		-50	0
+/- Variation du B.F.R. (2)		-3 442	8 962
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)		-9 233	13 753
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1.2	-117	-198
+/- Variation des OPCVM classés en actifs financiers courants	2.1	0	-104
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	1.4	12	26
+/- Variation des prêts et avances consentis	1.4	-320	-37
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		-425	-314
+ Augmentation de capital (incluant la prime d'émission)	4.1	0	0
+/- Acquisition et cession d'actions propres	4.4	0	-20
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5	6 960	820
- Remboursements d'emprunts	5	-141	-166
- Remboursements dettes locatives (3)	5	-220	-130
- Intérêts financiers nets versés	5	137	45
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		6 736	550
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)		0	0
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D + E + F + G)		-2 922	13 989
TRESORERIE D'OUVERTURE (I)	2.1	25 842	9 573
TRESORERIE DE CLOTURE (J)	2.1	22 920	23 562
ECART : H - (J - I)		0	0

En milliers d'euros	1er Semestre 2020	1er Semestre 2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie selon IAS 7	22 920	23 562
Actifs financiers courants ne répondant pas aux critères d'IAS 7	0	2 965
TRESORERIE DISPONIBLE	22 920	26 527

(1) 905 milliers d'euros de charges d'évaluation des actions gratuites et BSPCE attribuées au 30 juin 2020.

(2) La variation du BFR s'explique principalement comme suit :
- augmentation des créances clients pour 2 571 milliers d'euros

- augmentation des autres actifs courants pour 571 milliers d'euros
- augmentation des dettes fournisseurs pour 892 milliers d'euros
- augmentation des dettes fiscales et sociales pour 741 milliers d'euros
- diminution des autres dettes pour 1 857 milliers d'euros

(3) Cette ligne est liée à l'application de IFRS 16 et correspond au remboursement des dettes locatives pour 220 milliers d'euros.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

OSE Immunotherapeutics est une société de biotechnologie dédiée au développement d'immunothérapies innovantes agissant sur les cellules activatrices ou sur les cellules suppressives pour stimuler ou inhiber la réponse immunitaire et restaurer les désordres immunitaires en immunoncologie, dans les maladies auto-immunes et en transplantation. Elle dispose d'un portefeuille de produits innovants en clinique et en pré-clinique, et d'accords avec des groupes pharmaceutiques internationaux. Le siège social de OSE Immunotherapeutics est situé à Nantes. Les équipes sont basées à Nantes et Paris.

OPI, filiale à 100% d'OSE Immunotherapeutics, est une société de droit suisse créée en février 2012 qui possède les droits sur le produit TEDOPI (OSE-2101) acquis auprès de la société Biotech Synergy (US) en avril 2012. OPI concède à OSE Immunotherapeutics la licence du produit TEDOPI (OSE-2101).

OSE Immunotherapeutics Inc. est une société de droit américain créée en avril 2017 afin de servir de point d'appui dans le cadre d'une collaboration scientifique internationale.

2. FAITS CARACTERISTIQUES

2.1. COVID-19

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté l'environnement économique mondial.

A ce stade, la direction ne peut évaluer de façon fiable les impacts que pourrait avoir cette crise sur l'activité du Groupe si elle venait à perdurer dans le temps. Toutefois, selon la Direction, l'impact moyen terme devrait être modéré et ne remettrait pas en cause la continuité d'exploitation.

Les premiers impacts subis sur le premier semestre 2020 sont les suivants :

- Suite aux mesures de confinement prises par le Gouvernement le 17 mars 2020, la Société a subi un ralentissement de ses activités opérationnelles au niveau du laboratoire du fait du ralentissement des approvisionnements de consommables et de l'accès limité aux animaleries. La Société a mis en place pour une période de 4 semaines et uniquement pour quelques personnes du laboratoire, l'activité partielle ;

- Le rythme de recrutement dans le cadre des essais cliniques a été réduit compte tenu des dispositions prises dans les hôpitaux qui se dédient à la lutte contre la Covid-19.
- L'arrêt des recrutements pour l'étape 2 de l'étude Atalante (cf. paragraphe suivant)

Si la crise était amenée à se renforcer, les impacts pourraient être les suivants :

- Le rythme de recrutement dans le cadre des essais cliniques pourrait de nouveau être réduit compte tenu des dispositions prises dans les hôpitaux qui se dédient à la lutte contre la Covid-19.
- La société pourrait également subir les politiques de priorisation de sous-traitants, notamment pour la production de lot clinique de ses produits.

2.2. Essai clinique de Phase 3 de Tedopi® : résultat positif de l'étape 1 de l'essai Atalante 1 dans le cancer du poumon non à petites cellules

En avril 2020, la Société a annoncé que l'analyse des données de l'étape 1 prévue au protocole de l'essai clinique de Phase 3 de Tedopi®, Atalante 1, a montré que le critère principal de cette étape avait été atteint. Cette étude est menée chez des patients HLA-A2 positifs atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules (NSCLC), après échec d'un traitement par checkpoint inhibiteur immunitaire (PD-1/PD-L1).

Toutefois, dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, il a été décidé un arrêt volontaire et définitif du recrutement en raison des risques qui pourraient en résulter pour les patients et des conséquences directes sur les données de l'étape 2 de l'essai, qui ne sera donc pas conduite.

2.3. Avenant au Contrat OSE-127 avec Servier

La Société et Servier ont signé le 17 mars 2020 un avenant à l'accord d'option de licence mondiale sur OSE-127, antagoniste de l'IL-7 récepteur développé dans les maladies auto-immunes. Cet avenant porte sur les modalités d'exercice potentiel de l'option de licence dont il modifie l'étape 2. Ainsi, OSE Immunotherapeutics pourra recevoir de Servier un paiement d'étape de 5 millions d'euros à l'inclusion du premier patient dans l'étude clinique de phase 2a prévue dans le syndrome de Sjögren, et un paiement supplémentaire de 15 millions d'euros à l'exercice de l'option à la finalisation des deux études de phase 2 prévues, et en priorité de celle dans le syndrome de Sjögren. L'accord initial prévoyait le versement total de 20 millions d'euros à l'issue d'une Phase 2 dans la rectocolite hémorragique.

2.4. PGE

En mai 2020, la Société a obtenu un financement dans le cadre d'un Prêt Garanti par l'Etat (« PGE ») mis en place dans le contexte de la pandémie de COVID-19, d'un montant de 7 millions d'euros avec un groupe de banques françaises, qui permet à la Société de renforcer sa trésorerie. Le terme de ce prêt est 1 an avec une option pour 4 ans supplémentaires, le taux effectif global est de 0,25% correspondant à la commission de garantie et en cas de prolongation du prêt après la 1^{ère} année, le taux d'intérêt sera déterminé par avenant.

2.5. Lancement d'un programme de vaccin prophylactique contre le COVID-19

En mai 2020, la Société a annoncé s'être engagée dans la lutte contre la COVID-19 en travaillant activement à l'élaboration d'un vaccin prophylactique contre le virus pandémique SARS-CoV-2. Elle utilise son savoir-faire issu de sa technologie d'optimisation d'épitopes (néo-épitopes) Memopi®, récemment validée dans l'étape 1 de l'essai clinique de Phase 3 de Tedopi®, combinaison de néo-épitopes antitumorale, pour accroître la réponse immune mémoire des lymphocytes T contre des antigènes particuliers.

2.6. Augmentation de capital

Suite aux émissions d'actions gratuites réalisées en 2019 et présentées dans les annexes ci-après, la société a procédé au cours du semestre aux augmentations de capital suivantes :

- le 26 mars 2020 : augmentation de capital pour 28 360 euros par émission de 141 800 actions nouvelles ;
- le 27 juin 2020 : augmentation de capital pour 59 060 euros par émission de 295 300 actions nouvelles ;

Après cette opération, le capital social s'élève à 3 088 564,80 euros.

2.7. Attribution et Emission

La société a procédé au cours du 1^{er} semestre 2020 à l'attribution à 250 000 actions gratuites et 70 000 BSPCE (cf. paragraphe 4-2 des comptes consolidés). Le CA du 17 juin a également évoqué l'émission d'un maximum de 250 000 actions gratuites complémentaires, non encore attribuées à ce jour.

3.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers semestriels consolidés résumés de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS, entité consolidante et ses filiales OPI et OSE Immunotherapeutics Inc (le Groupe), arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2020, sont présentés en milliers d'euros et sont établis conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 « information financière intermédiaire » du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002) au 30 juin 2020.

S'agissant de comptes condensés, les états financiers consolidés semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, et sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après.

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

La trésorerie disponible au 30 juin 2020, qui s'élève à 22 920 milliers d'euros, permet à la société de financer ses coûts de développement sur les douze prochains mois, notamment les études cliniques et précliniques suivantes :

- Tedopi® ;
- FR104 ;
- OSE-127 dont le développement est en partie pris en charge jusqu'en phase 2 par Servier dans le cadre de l'accord d'option de licence et par le consortium EFFIMAB ;
- OSE-172, dont le développement est pris en charge par Boehringer Ingelheim dans le cadre de l'accord de collaboration et de licence et par le consortium EFFI-CLIN, prenant en charge plusieurs étapes de développement et un programme clinique prévu jusqu'en phase 2.

Enfin, en tant que société cotée, et comme l'a autorisée la dernière Assemblée Générale, la société a la possibilité d'utiliser si besoin les instruments financiers auxquels les sociétés cotées ont accès.

3.2. Date de clôture

La date de clôture des entités consolidées est le 31 décembre qui est la date de clôture du groupe.

3.3. Normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2020

Le groupe a appliqué les normes et interprétations suivantes adoptées par l'Union Européenne :

- Amendements à IAS 1 – Présentation des états financiers
- Amendements à IFRS 3 – Regroupement d'entreprises
- Amendements à IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – Réforme des taux d'intérêt de référence

3.4. Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2021 et non anticipés par la Société

La Société n'a pas appliqué de façon anticipée les autres normes, amendements, révisions et interprétations des normes publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'au titre des exercices ouverts postérieurement au 1er janvier 2021. La direction prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers de la Société

Il s'agit des normes, amendements, révisions et interprétations de normes suivantes :

- Amendements à IFRS 4 sur les contrats d'assurance (Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4).

3.5. Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des jugements ou des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournis dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif.

Estimations et hypothèses

Les principaux postes concernés sont relatifs aux paiements fondés sur des actions, aux impôts différés, aux actifs incorporels issus de la fusion, au chiffre d'affaires et aux frais de recherche et développement..

- **Valorisation des plans d'attribution d'actions gratuites (« AGA »), bons de souscription d'actions (« BSA ») et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE »)**

L'évaluation de la juste valeur des AGA, des BSA et BSCPE attribuées est effectuée sur la base d'un modèle de valorisation qui prend en compte la probabilité d'atteinte des conditions d'acquisition de celles-ci.

L'évaluation de la juste valeur des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise octroyés est effectuée sur la base de modèles de valorisation actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre (cf. note 4.3).

- **Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés**

La société est assujettie à l'impôt sur les bénéfices en France dans le cadre de ses activités. Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable.

Ces actifs d'impôts différés sont reconnus dans la limite des passifs d'impôts comptabilisés sous la forme d'impôts différés passifs dont la société pourra éviter le paiement et des plafonnements prévus par les textes. (cf. note 10).

- **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Dans le cadre d'un contrat de cession ou concession de licence, la Société peut être amenée à différer la reconnaissance d'une partie du revenu indépendamment des paiements reçus (cf. note 8.1). La détermination de cette durée nécessite de recourir à des estimations.

- **Actifs incorporels issus de l'acquisition d'Effimune**

L'évaluation à la juste-valeur des actifs incorporels liés aux molécules FR104 et OSE-127 a été réalisée sur la base de plans d'affaires reflétant la meilleure estimation du management. (cf. note 1.1)

- **Estimation et comptabilisation des frais de recherche et développement provisionnés en dettes fournisseurs**

Les frais de recherche et développement sont systématiquement comptabilisés en charges selon l'avancement des programmes de recherche. A la clôture, sur la base des informations transmises par les prestataires ou par les calendriers de réalisation prévus aux contrats, la Direction détermine les avancements au prorata temporis de chacune des prestations de recherche et régularise, le cas échéant, les charges de l'exercice.

4. NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : ACTIFS NON COURANTS

1.1 Immobilisations incorporelles

Au 30 juin 2020, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié concernant les molécules acquises et ce malgré le contexte de Covid-19.

1.2 Droits d'utilisation

Ose immunothérapeutics a identifié 2 nouveaux contrats de location (rentrant dans le champ d'application de la norme) sur le premier semestre 2020 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un contrat relatif à des biens immobiliers en France. Le taux d'endettement marginal retenu est de 2%.
- Un contrat de cession-bail relatif à une immobilisation corporelle (matériel de recherche « Cytomètre ») acquise initialement le 28 mai 2020 et cédée le 24 juin 2020. Cette cession constitue une vente selon IFRS 15 et un droit d'utilisation a été évalué tenant compte d'un taux d'intérêt implicite du contrat pour 2,11%.

Les droits d'utilisation s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019	Augmentation	Diminution	30/06/2020
<u>Valeurs brutes (actifs immobiliers)</u>				
Contrat location (Nantes Lot 1)	537	0	0	537
Contrat location (Nantes Lot 2)	208	0	0	208
Contrat location (Paris Lot 1)	1 198	0	0	1 198
Contrat location (Paris Lot 2) *	0	1 332	0	1 332
Contrat Crédit Bail (Cytek Cytometre) **	0	281	0	281
	1 943	1 613	0	3 556
<u>Amortissements</u>				
Contrat location (Nantes Lot 1)	103	51	0	155
Contrat location (Nantes Lot 2)	26	17	0	44
Contrat location (Paris Lot 1)	122	66	0	188
Contrat location (Paris Lot 2) *	0	74	0	74
Contrat Crédit Bail (Cytek Cytometre) **	0	1	0	1
	251	210	0	462
<u>Valeurs nettes</u>				
Contrat location (Nantes Lot 1)	434	(51)	0	383
Contrat location (Nantes Lot 2)	182	(17)	0	165
Contrat location (Paris Lot 1)	1 076	(66)	0	1 009
Contrat location (Paris Lot 2) *	0	1 258	0	1 258
Contrat Crédit Bail (Cytek Cytometre) **	0	280	0	280
	1 692	1 403	0	3 095

* date d'effet du contrat au 01/01/2020

** date d'effet du contrat au 24/06/2020

NOTE 2 : ACTIFS COURANTS

2.1 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2020	31/12/2019
Taxe sur la valeur ajoutée (1)	937	978
Fournisseurs débiteurs (2)	129	77
Charges constatées d'avance (3)	2 673	1 787
Produits à recevoir (4)	543	546
Etat - créance d'impôt (5)	27	28
Crédit d'impôt recherche (5)	2 737	3 059
Total	7 045	6 474

- (1) Le poste Taxe sur la valeur ajoutée inclut des demandes de remboursement de crédit de TVA pour un montant de 238 milliers d'euros et de TVA sur FNP pour 282 milliers d'euros.
- (2) Le poste Fournisseurs débiteurs est principalement composé des rabais, remises, ristournes à recevoir pour 117 milliers d'euros.
- (3) Le poste de charges constatées d'avance est composé principalement de frais de recherche et développement.
- (4) Le poste de produits à recevoir est principalement composé des subventions à recevoir pour 394 milliers d'euros et retenue de garantie liée au préfinancement du CIR 2017 pour 149 milliers d'euros
- (5) Les postes Etat – créance d'impôt et Crédit d'impôt recherche sont composés d'une créance fiscale relative au CIR 2020 pour 2 737 milliers d'euros et d'une créance fiscale au titre de la CVAE pour 27 milliers d'euros.

NOTE 3 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET EFFETS SUR LE RESULTAT

Les actifs financiers de la Société sont évalués de la manière suivante au 30 juin 2020 :

En milliers d'euros	30/06/2020		JV par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
	Valeur Etat de situation financière	JV			
Actifs financiers non courants	607	607		607	
Droits d'utilisation	3 095	3 095		3 095	
Clients et comptes rattachés	3 318	3 318		3 318	
Autres actifs courants	7 045	7 045		7 045	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 920	22 920		22 920	
Total Actifs Financiers	36 985	36 985	-	36 985	-
Dettes financières non courantes	16 152	16 152			16 152
Dettes Locatives Non Courantes	2 570	2 570			2 570
Dettes financières courantes	532	532			532
Dettes Locatives Courantes	575	575			575
Fournisseurs et comptes rattachés	7 810	7 810			7 810
Autres passifs courants	2 955	2 955			2 955
Total Passifs Financiers	30 594	30 594	-	-	30 594

En milliers d'euros	Impacts compte de résultat au 30 juin 2020	
	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs en JV par résultat		0
Prêts et créances		
Actifs au coût amorti		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	
Dettes locatives au coût amorti	29	
Dettes à la JV par résultat	0	
Passifs évalués au coût amorti	21	89
Total	50	89

NOTE 4 : CAPITAL

4.1 Capital émis

Date	Nature des opérations	Capital en €	Prime d'émission en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
	Au 31 Décembre 2018	2 963 402	48 535 112	4 768 071	14 817 012	0,20	2 963 402
Juin	Augmentation de Capital - AGA	30 000	(30 000)	150 000	14 967 012	0,20	2 993 402
Décembre	Emission de 38 712 actions gratuites	7 742	(7 742)	38 712	15 005 724	0,20	3 001 144
	Au 31 Décembre 2019	3 001 144	48 497 370	4 956 783	15 005 724	0,20	3 001 144
Mars	Augmentation de Capital - AGA (1)	28 360	(28 360)	141 800	15 147 524	0,20	3 029 504
Juin	Augmentation de Capital - AGA (2)	30 000	(30 000)	150 000	15 297 524	0,20	3 059 504
Juin	Augmentation de Capital - AGA (3)	29 060	(29 060)	145 300	15 442 824	0,20	3 088 564
	Au 30 Juin 2020	3 088 564	48 409 950	5 393 883	15 442 824	0,20	3 088 564

(1) Augmentation de capital réalisée par acquisition et émission de 141 800 actions gratuites

(2) Augmentation de capital réalisée par acquisition et émission de 150 000 actions gratuites

(3) Augmentation de capital réalisée par acquisition et émission de 143 300 actions gratuites

Au 30 juin 2020, le capital social s'établit à 3 088 564 euros. Il est divisé en 15 442 824 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,20 €.

4.2 Instruments de capitaux propres autorisés mais non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 14 Juin 2017 a délégué l'émission au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital pour un maximum de 500.000 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2019, il restait 69 913 instruments de capitaux propres à la main du Conseil d'Administration sur les 500.000.

L'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2018, a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital pour un maximum de 500 000 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2019, il restait 140 000 instruments de capitaux propres à la main du Conseil d'Administration sur les 500.000.

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2019, a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital pour un maximum de 500 000 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2019, il restait 500 000 instruments de capitaux propres à la main du Conseil d'Administration sur les 500.000.

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2020, a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital pour un maximum de 500 000 actions nouvelles.

- Le 17 juin 2020, le conseil d'administration a décidé de procéder à :
 - L'émission des 100 000 actions gratuites au profit de Nicolas Poirier (sur la délégation du 13 juin 2018).
 - L'attribution de 150 000 actions gratuites au profit d'Alexis Peyroles (sur la délégation du 26 juin 2019)
 - L'émission de 70 000 BSPCE 2020 au profit des administrateurs non-salariés non dirigeants (soit 10 000 BSPCE par administrateur) (sur la délégation du 26 juin 2019)

Au 30 juin 2020, il reste donc

- 69 913 instruments de capitaux propres au titre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 14 juin 2017 ;
- 40 000 instruments de capitaux propres au titre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 13 juin 2018 ;
- 280 000 instruments de capitaux propres au titre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 26 juin 2019 ;
- 500 000 instruments de capitaux propres au titre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 16 juin 2020.

4.3 Bons de souscription d'actions, BSPCE et actions gratuites

La société a émis les plans d'actions gratuites suivants :

Date d'attribution	Période d'exercice	Total attribuée	Exercices lors de l'exercice 30/06/2020	Total exercé au 30/06/2020
AGA				
12/03/2019	12/03/2019-11/03/2020	149 200	141 800	141 800
26/06/2019	26/06/2019-25/06/2020	150 000	150 000	150 000
26/06/2019	26/06/2019-25/06/2020	148 400	145 300	145 300
10/12/2019	10/12/2019-09/12/2020	22 625	-	-
17/06/2020	17/06/2020-17/06/2021	150 000	-	-
17/06/2020	17/06/2020-17/06/2021	100 000	-	-
Total AGA		720 225	437 100	437 100

Le Conseil d'administration du 12 mars 2019 a attribué des actions gratuites dont les caractéristiques sont les suivantes :

Attribution aux salariés :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 149 200,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 4,09 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Le Conseil d'administration du 26 juin 2019 a attribué des actions gratuites dont les caractéristiques sont les suivantes :

Attribution Alexis Peyroles :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 150 000,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 3,52 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Attribution aux salariés :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 148 400,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 3,52 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2019 a attribué des actions gratuites dont les caractéristiques sont les suivantes :

Attribution Alexis Peyroles :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 22 625,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 3,59 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Le Conseil d'administration du 17 juin 2020 a attribué des actions gratuites dont les caractéristiques sont les suivantes :

Attribution Nicolas Poirier :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 100 000,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 6,16 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Attribution Alexis Peyroles :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 150 000,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 6,16 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Suite à souscription et exercice, les tableaux des plans mis en place au cours des exercices précédents ont été mis à jour comme ci-dessous :

	BSA 3 2014	BSA 5 2014	BSA 6 2014	BSA 7 2014	BSA 2015	BSPCE 2015 3
Date AG de mise en place du plan	27/03/2015	27/03/2015	27/03/2015	01/12/2015	27/03/2015	27/03/2015
Nombre d'options autorisées	120 000	25 000	10 000	50 000	136 222	25 000
Prix de souscription	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €	1,08 €	1,08 €
Date de souscription	27/03/2015	01/04/2016	01/04/2017	01/12/2015	30/05/2015	01/04/2019
Exercibilité des BSA - "Vesting"	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription
Prix d'exercice	8 € / action	8 € / action	8 € / action	8 € / action	10,80 € / action	10,80 € / action
Type d'option	américaine	américaine	américaine	américaine	américaine	américaine
Cours spot	10,12 €	10,12 €	10,12 €	8,56 €	10,12 €	10,12 €
Maturité	5 ans	5 ans	5 ans	3,5 ans	5 ans	5 ans
Volatilité	52,94%	54,70%	54,70%	55,88%	51,26%	49,71%
Taux d'intérêt EUR	-0,0375%	0,3543%	0,3543%	0,0318%	0,4690%	0,6241%
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Juste valeur estimée par BSA	4,95	4,95	4,95	3,59	4,14	4,46
Nombres d'options souscrites	110 000	25 000	0	39 000	136 222	0
Prix de souscription	0,10	0,10	0,10	0,10	1,08	1,08
Nombres d'options exercées	-	-	-	0	0	-
Date d'expiration contractuelle	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2019	30/03/2020	01/10/2019
Période d'acquisition	aucune	aucune	aucune	aucune	aucune	aucune

Au cours de l'exercice 2020, le groupe a mis en place le plan décrit ci-après :

- Le Conseil d'administration a décidé d'émettre un total de 70.000 BSPCE 2020, soit 10.000 BSPCE au bénéfice de chacun des administrateurs non salariés non dirigeants en fonction au 17 juin 2020.

	BSA 2017	BSA 2018	BSPCE 2018	BSPCE 2019	BSPCE 2020
Date AG de mise en place du plan	31/05/2016	14/06/2017	14/06/2017	13/06/2018	26/06/2019
Nombre d'options autorisées	52 000	42 850	25 900	60 000	70 000
Prix de souscription	0,60 €	0,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Date de souscription	18/07/2017	13/06/2018	13/06/2018	26/06/2019	17/06/2020
Exercibilité des BSA/BSPCE - "Vesting"	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription
Prix d'exercice	4,65€ / action	4,17 € / action	4,17 € / action	3,58 € / action	6,14 € / action
Type d'option	américaine	américaine	américaine	américaine	américaine
Cours spot	4,05 €	4,09 €	4,09 €	3,52 €	6,16 €
Maturité	4 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Volatilité	46,98%	47,08%	47,08%	44,67%	50,05%
Taux d'intérêt EUR	0,1494%	0,3812%	0,3812%	-0,2062%	-0,3107%
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Juste valeur estimée par BSA/BSPCE	1,30	1,64	1,64	1,32	2,59
Nombres d'options souscrites	42 000	0	25 900	60 000	70 000
Prix de souscription	0,60	0,70	0,00	0,00	0,00
Nombres d'options exercées	-	-	-	-	-
Date d'expiration contractuelle	17/07/2021	13/06/2023	13/06/2023	26/06/2024	17/06/2025
Période d'acquisition	aucune	aucune	aucune	aucune	aucune

Mandataires sociaux et salariés

La charge comptabilisée au 30 juin 2020 au titre des avantages payés en instruments de capitaux propres aux mandataires sociaux, salariés et consultants s'est élevée à 904 milliers d'euros exclusivement liés aux plans d'attribution d'actions gratuites attribués en 2020 et au plan de BSPCE de 2020.

La contribution patronale relative aux actions gratuites s'élève à 272 milliers d'euros. Ainsi, le montant total des charges liées aux paiements en actions est de 1 176 milliers d'euros.

Tous ces avantages ont été octroyés à des mandataires sociaux, à des salariés ou des consultants.

Les BSA/BSPCE sont valorisés à la juste valeur des options déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Bjerksund & Stensland.

Les AGA attribuées sont évaluées selon un modèle de valorisation qui prend en compte la probabilité d'atteinte des conditions d'acquisition de celles-ci.

La valorisation des conditions des plans est réalisée par un prestataire externe.

NOTE 5 : DETTES FINANCIERES

Les dettes financières sont présentées dans le tableau ci-dessous en distinguant les passifs non courants des passifs courants :

En milliers d'euros	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres opérations	30/06/2020	Intérêts financiers au 30/06/2020
Avance BPI EFFIMAB	3 148				3 148	
Avance BPI EFFICLIN	6 044				6 044	
Emprunt P2RI	0				0	
Avance BPI EFFIDEM	19			(19)		
Prêt Garanti par l'Etat		6 960			6 960	
Dettes financières non courantes	9 211	6 960		(19)	16 152	
Bail Nantes Lot 1	332			(52)	280	
Bail Nantes Lot 2	149			(17)	132	
Bail Paris Suffren Lot 1	932			(69)	862	
Bail Paris Suffren Lot 2		1 172		(79)	1 093	
Leasing Cytometre		209		(6)	203	
Dettes locatives non courantes	1 413	1 381		(224)	2 570	
Avance BPI EFFIMAB	92			23	115	(23)
Avance BPI EFFICLIN	95			81	176	(81)
Emprunt P2RI	321		(141)	1	181	(3)
Avance BPI EFFIDEM	39			19	58	(0)
Prêt Garanti par l'Etat		17		(15)	2	(2)
Comptes bancaires créditeurs	3		(3)		(0)	
Dettes financières courantes	549	17	(143)	109	532	(110)
Bail Nantes Lot 1	112		(49)	52	116	(4)
Bail Nantes Lot 2	37		(16)	17	39	(2)
Bail Paris Suffren Lot 1	160		(60)	69	169	(10)
Bail Paris Suffren Lot 2		160	(66)	79	173	(13)
Leasing Cytometre		72	0	6	78	0
Dettes locatives courantes	309	232	(191)	224	575	(29)
Total dettes financières	17 714	8 591	(334)	90	19 829	(139)

* Cette colonne comprend la ventilation courant/non courant ainsi que les retraitements (IFRS 9 / IAS 20 / IFRS 16) de l'année.

Le tableau suivant présente l'échéancier des passifs financiers :

En milliers d'euros	Inférieur à 1 an	Juin 2022	Juin 2023	Juin 2024	Juin 2025 et suivant	Total
Avances BPI EFFIMAB	115				3 148	3 263
Avance BPI EFFICLIN	176			204	5 840	6 220
Emprunt P2RI	181					181
Avance BPI EFFIDEM	58					58
Prêt Garanti par l'Etat	2				6 960	6 962
Dettes financières	532	-	-	204	15 948	16 684
Bail Nantes Lot 1	116	104	103	73		396
Bail Nantes Lot 2	39	35	35	35	26	170
Bail Paris Suffren Lot 1	169	138	136	133	456	1 031
Bail Paris Suffren Lot 2	173	155	152	149	636	1 266
Leasing Cytometre	78	70	69	64	-	281
Dettes locatives	575	503	495	454	1 118	3 145
Total dettes financières	1 107	503	495	658	17 066	19 829

Dettes locatives (cf note 1.2)

Prêt garanti par l'Etat

Pour faire face aux conséquences financières de la pandémie COVID-19, un Prêt Garanti par l'Etat a été octroyé le 5 mai 2020 pour un montant total de 6 960 000 euros réparti entre 3 banques (CIC, CM et BNP).

Ces prêts répondent aux conditions fixées par la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 et au cahier des charges définies par l'arrêté du 23 mars 2020 accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et société financières en application de ladite loi.

Ce financement est un prêt de trésorerie d'un an immédiatement mis à disposition de l'emprunteur pour l'intégralité de son montant à la date du déblocage des fonds sur son compte-courant. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts et des accessoires interviendra en une fois à la date d'échéance annuelle du crédit, avec la possibilité pour l'emprunteur de demander le rééchelonnement des sommes dues à l'échéance sur une période supplémentaire de 4 ans. La direction a dès à présent décidé de lever l'option et de rembourser ce prêt à échéance 5 ans. Ce prêt est garanti par l'état conformément à l'article 6 de la loi susvisée. Le taux effectif global est de 0,25% correspondant à la commission de garantie et en cas de prolongation du prêt après la 1^{ère} année, le taux d'intérêt sera déterminé par avenant.

Les sommes reçues et conditions se présentent selon les modalités suivantes :

- Crédit Mutuel = 2 300 000 euros reçus le 06/05/2020 à échéance le 06/05/2025.
- BNP = 2 300 000 euros reçus le 06/05/2020 à échéance le 06/05/2025.
- CIC = 2 360 000 euros reçus le 18/05/2020 à échéance le 18/05/2025.

NOTE 6 : PASSIFS COURANTS

6.1. Autres passifs courants

En milliers d'euros	30/06/2020	31/12/2019
Produits constatés d'avance	2 955	4 811
Divers		2
Total autres dettes	2 955	4 812

La diminution des produits constatés d'avance de 1,85 millions d'euros s'explique principalement par :

- L'étalement du milestone de 10 millions d'euros perçu le 5 mars 2019 suite à la levée d'option de Servier pour OSE 127, générant un produit constaté d'avance à la clôture de 3 356 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Il reste 1 812 milliers d'euros de produit constaté d'avance au 30 juin 2020.
- L'étalement du milestone de 15 millions d'euros perçu au premier semestre 2019 dans le cadre de l'accord de collaboration et de licence signé avec Boehringer Ingelheim (OSE 172), générant un produit constaté d'avance de 572 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Il reste 166 milliers d'euros de produit constaté d'avance au 30 juin 2020.

Les autres produits constatés d'avance se décomposent comme suit :

- Boehringer Ingelheim : 959 milliers d'euros dans le cadre des refacturations de frais de développement
- Subvention DC TARGET et IMMUNOMONITOR pour 20 milliers d'euros.

NOTE 7 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Les provisions s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019	Augmentation	Diminution	30/06/2020
Provision engagement retraite	377	83		460
	377	83	-	460

Provision pour engagement retraite

La provision engagement retraite est évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective de l'industrie pharmaceutique. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Tableau de mortalité : table réglementaire TH/TF 00-02,
- Age de la retraite estimé : 65 ans,

- Coefficient de revalorisation des salaires : 2 %,
- Rotation des effectifs : turn-over faible,
- Taux d'actualisation : 0,74 %
- Taux de cotisations sociales : entre 35 % et 45 % selon les catégories.

Au 30 juin 2020, l'effectif moyen mensuel s'élève à 43 contre 35 au 31 décembre 2019.

NOTE 8 : RESULTAT OPERATIONNEL

8.1. Revenus des accords de collaboration

Au 30 juin 2020, les revenus opérationnels se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	1er semestre 2020		1er semestre 2019	
	Chiffre d'affaires	Produits constatés d'avance	Chiffre d'affaires	Produits constatés d'avance
Contrat BI				
Cession de l'IP			13 094	
Refacturation Frais Co-développement	406	166	491	1 415
Refacturation coûts directs	1 511	959	2 326	
Contrat Servier				
Milestones	1 543	1 812	2 777	7 223
Vente de flacons OSE-127	1 876		64	
Prestations de développement complémentaire				
Contrat RAFA				
Licence de distribution	0	-	3	74
Contrat CKD				
Licence de distribution	500			
Créapharm				
Refacturation frais	13			
Total	5 849	2 937	18 755	8 712

Le chiffre d'affaires est de 5 849 milliers d'euros et est composé de :

- 406 milliers d'euros de frais de Co-développement liés à l'étalement des milestones perçus et différés pour tenir compte des prestations de développement à réaliser par OSE pour le compte de Boehringer Ingelheim (BI). Il reste 166 milliers d'euros en produits constatés d'avance.
- 1 511 milliers d'euros liés à la refacturation de frais dans le cadre de l'accord signé avec Boehringer Ingelheim.
- 1 543 milliers d'euros correspondant à une partie des milestones perçus pour 10 000 milliers d'euros dans le cadre de la levée d'Option SERVIER
- 1 876 milliers d'euros liés à la vente de flacons d'OSE-127 dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement signé avec Servier, et à la refacturation d'une partie des frais de propriété intellectuelle.

- 500 milliers d'euros liés à l'atteinte du 1^{er} milestone du contrat signé avec CKD en 2019.
- 13 milliers d'euros liés à une refacturation suite à litige avec Créapharm.

Pour les produits constatés d'avance, cf. Note 6.1. Autres passifs courants.

8.2. Frais de recherche et développement

En milliers d'euros	30/06/2020	30/06/2019
Sous-traitance	8 459	8 825
Honoraires	952	521
Charges de personnel	2 024	1 675
Dotations/reprise aux amortissements et provisions	107	73
Redevances	3	0
Impôts et taxes	22	18
Autres	487	561
Frais de recherche et développement	12 054	11 672
CIR	(2 737)	(2 255)
Subvention reçue	(231)	(229)
Total des frais de recherche et développement	9 087	9 189

Les charges de sous-traitance sont stables par rapport au 1^{er} semestre 2019. Elles sont principalement composées des coûts de phase 3 de Tedopi, et des coûts de CMC d'OSE-127 et des coûts de phase 1 d'OSE-172.

L'augmentation des honoraires est directement corrélée avec la hausse des frais de consultance, liée à la multiplicité et la complexité des projets de recherche et développement. Les honoraires de propriété intellectuelle augmentent également, en lien avec l'évolution du portefeuille de brevets.

Le poste autre frais est composé principalement de frais de consommables et de déplacements pour les congrès. La baisse des frais s'explique par l'effet covid-19 (annulation des congrès et déplacements, baisse de l'activité laboratoire) et la fin du contrat de mise à disposition pour les locaux de l'Inserm.

Après déduction du CIR, le montant total des frais de R&D stable est stable malgré la hausse d'effectif.

8.3. Frais généraux

En milliers d'euros	30/06/2020	30/06/2019
Sous-traitance de stockage	18	0
Honoraires	810	656
Charges de personnel	1 283	987
Dotation aux amortissements et provisions	237	32
Redevances	4	4
Impôts et taxes	37	58
Jetons de présence	88	77
Autres	194	385
Total des frais généraux	2 672	2 199

Les honoraires sont constitués de dépenses diverses (juridique, comptabilité, communication financière, cotation, etc.) et sont en augmentation par rapport au 1^{er} semestre 2019. Cette augmentation s'explique par un effort important fait par la société sur la communication investisseurs/actionnaires.

Le poste autres frais généraux pour 195 milliers d'euros est composé principalement de frais de déplacements.

8.4. Charges de personnel

Les charges de personnel imputées en frais de recherche et développement pour 2 024 milliers d'euros et en frais généraux pour 1 283 milliers d'euros se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2020	30/06/2019
Salaires et charges sociales	3 225	2 627
Jetons de présence	88	77
Engagements de retraite	82	34
	3 395	2 738
Charges liées aux paiements en actions relatives au personnel	995	673
	995	673

Au 30 juin 2020, l'effectif moyen mensuel s'élève à 43 contre 35 au 31 décembre 2019.

NOTE 9 : RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	1S 2020	1S 2019
Gain de change	19	24
Revenus sur équivalents de trésorerie	8	13
Autres produits financiers	0	2
Variation juste Valeur VMP	0	104
Total des produits financiers	28	143
Perte de change	9	15
Charges d'intérêts	110	43
Intérêts Dettes Locatives	29	15
Dot. Prov Risque / charges	2	0
Total des charges financières	150	74
Total des produits et charges financiers	(121)	69

La baisse du résultat financier s'explique principalement par :

- L'augmentation des charges d'intérêts passant à 110 milliers d'euros, s'expliquant principalement par les intérêts sur les avances remboursables EFFIMAB et EFFICLIN.
- L'augmentation des intérêts de dettes locatives passant à 29 milliers d'euros, s'expliquant principalement par IFRS 16 (nouveaux contrats de bail).
- L'absence de valeur mobilière de placement significative au 30 juin 2020

NOTE 10 : IMPOT SUR LES SOCIETES

10.1. Actif d'impôt différé

La société a constaté un impôt différé actif au titre des brevets OPI (filiale Suisse) valorisés à 1,19 millions d'euros calculé sur la base d'un taux d'imposition à 13,99 % (taux suisse de droit commun appliqué depuis le 1^{er} janvier 2020).

Au 30 juin 2020, l'actif d'impôt différé s'élève à 167 milliers d'euros.

10.2. Passif d'impôt différé net

La société a constaté en 2016 un impôt différé passif au titre des molécules FR104 et OSE-127 valorisées à 52,6 millions d'euros.

Jusqu'au 31 décembre 2018, conformément à la norme IAS 12, ce passif d'impôt différé est compensé par les impôts différés actifs sur reports déficitaires de la société française : le passif d'impôt différé net s'élevait ainsi à 2 010 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de la loi de finance 2019 modifiant le régime d'imposition

des produits de cession ou concession des brevets, la société a retenu un taux d'impôt différé de 10 % pour le calcul des impôts différés passifs et actifs générés en France.

Au 31 décembre 2019 et dans l'attente de précisions administratives, les déficits reportables avaient été considérés non imputables sur les résultats bénéficiaires éligible au régime de faveur. Compte tenu de ces éléments, les impôts différés actifs sur les déficits reportables avaient été dépréciés pour un montant de 3 370 milliers d'euros.

Dans la cadre des précisions administratives du 22 avril 2020, il est admis que les résultats bénéficiaires éligibles au régime de faveur puissent être compensé avec les déficits fiscaux reportables. Par conséquence, les impôts différés actifs sur reports déficitaires ont été reconnus à hauteur des impôts différés passifs pour un montant de 3 370 milliers d'euros.

Ainsi, au 30 juin 2020, le passif d'impôt différé net baisse de 4 264 milliers d'euros pour s'établir à 802 milliers d'euros (contre 5 066 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

10.3. Charges d'impôt

Au 30 juin 2020, le groupe a généré un produit net d'impôt de 4 094 milliers d'euros qui se décompose comme suit :

- Produits d'impôts différé pour 4 146 milliers d'euros correspondant principalement à :
 - Une baisse de l'IDP de 4 264 milliers d'euros entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 (dont 3 370 milliers d'euros liées à la reprise des IDA sur les déficits reportables au 30 juin 2020).
 - Une baisse de l'IDA de 116 milliers d'euros entre le 31 décembre 2019 et le 30 juin 2020 liée aux brevets OPI suite au changement du taux d'imposition de droit commun en Suisse depuis le 1^{er} janvier 2020 (passant de 24,16 % à 13,99 %).
- Charge d'impôt exigible pour 51 milliers d'euros (dont 50 milliers d'euros de retenue à la source)

NOTE 11 : ENGAGEMENTS

11.1. Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de l'opération initiale d'acquisition des actifs Memopi® (dont TEDOPI) auprès de la société pharmaceutique Takeda, la Société s'est engagée à verser un complément de prix lors de l'enregistrement de son produit puis des royalties limitées à un seul chiffre sur les ventes futures. Les engagements suivants sont transférés à la Société par voie de fusion-absorption.

Nantissements accordés

Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du Crédit Mutuel à hauteur de 10 milliers d'euros.

Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du CIC à hauteur de 146 milliers d'euros.

Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du CIC à hauteur de 161 milliers d'euros.

Garanties accordées

Garantie de paiement de loyer au profit du CIC pour 18 milliers d'euros

Garanties reçues

La société bénéficie d'une garantie de la part de Bpifrance à hauteur de 70 % du montant d'origine dans le cadre de ses emprunts auprès de la BNP, du Crédit Mutuel et du CIC, d'un montant de 375 milliers d'euros chacun. Le capital restant dû au 30 juin 2020 s'élève à 70 milliers d'euros.

La société ne dispose pas d'autres engagements hors bilan à la clôture.

NOTE 12 : RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Résultat de base	1S 2020	1S 2019
Résultat de l'exercice (K €)	- 3 114	514
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	15 087 010	14 820 345
Résultat de base par action (€ / action)	- 0,21	0,03

Le nombre moyen pondéré des actions au 30 juin 2020 tient compte des augmentations de capital intervenues sur l'exercice.

NOTE 13 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers du groupe sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la société. La politique du groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit. Aucun changement n'a été constaté du 31 décembre 2019 au 30 juin 2020.

NOTE 14 : PARTIES LIEES

14.1. Rémunération des dirigeants et des membres du conseil d'administration

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations versées aux dirigeants et aux membres du conseil d'administration s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	30/06/2020	30/06/2019
Salaires et autres avantages à court terme *	675	434
Jetons de présence	88	77
Paievements fondés sur des actions **	533	312
Honoraires	6	5
Total	1 302	828

* Hors charges sociales

** Relatifs à l'attribution d'actions gratuites et de BSA/BSPCE

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 4.3.

NOTE 15 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En Juillet 2020, la Société a annoncé l'obtention d'une subvention de 200 000 euros de Nantes Métropole pour le développement de CoVepiT, son vaccin prophylactique contre la COVID-19.

En aout 2020, la Société a annoncé des résultats précliniques positifs de CoVepiT, son vaccin multi-cibles contre la COVID-19.

Ces premières données soutiennent le potentiel de CoVepiT à devenir un vaccin innovant et différencié contre la COVID-19, basé sur une technologie d'induction des lymphocytes T mémoires contre des cibles multiples du virus SARS-CoV-2.

Ils démontrent que CoVepiT permet de générer des cellules T mémoires sentinelles résidentes des tissus barrières, comme les voies respiratoires et le poumon, associées à une immunité protectrice à long terme.

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2020

1.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

1.1.1 *Structure du capital au 30 juin 2020*

Le capital social de la Société au 30 juin 2020 s'élevait à 3.088.564,80 euros, divisé en 15.442.824 actions de valeur nominale 0,20€, entièrement souscrites.

Au 30 juin 2020, la répartition du capital et des droits de vote de la Société était comme suit :

Noms	30/06/2020		
	Nbre d'actions	% capital	% droits de vote
Groupe Emile Loria	3 411 557	22,09%	16,71%
Guy Chatelain	195 490	1,27%	1,00%
Dominique Costantini	1 978 663	12,81%	18,12%
Alexis Peyroles (1)	748 288	4,85%	5,52%
Maryvonne Hiance (2)	424 084	2,75%	3,85%
Nicolas Poirier	92 802	0,60%	0,50%
Public	8 591 940	55,64%	54,29%
Total	15 442 824	100%	100%

(1) *Directement et indirectement par l'intermédiaire de sa société patrimoniale Aperana Consulting.*

(2) *Directement et indirectement par l'intermédiaire de sa Société patrimoniale HIANCE MD2A.*

1.1.2 Développement de l'activité de la Société

Malgré la crise sanitaire liée au Covid-19, la société a poursuivi activement ses travaux de recherche et développement lors du premier semestre 2020.

Janvier 2020

Accord de délivrance par l'Office Japonais des Brevets d'une nouvelle famille de brevets portant sur TEDOPI® et l'induction d'une réponse précoce des lymphocytes T mémoires dans l'utilisation du produit dans le traitement du cancer chez les patients HLA-A2 positifs. Ce brevet protège le produit jusqu'en 2035.

Février 2020

Signature d'un contrat de collaboration avec MabSilico portant sur l'intelligence artificielle appliquée au développement d'anticorps thérapeutiques afin de capitaliser sur l'intelligence artificielle pour développer des anticorps monoclonaux, incluant des bispécifiques innovants (plateforme BiCKI®).

Mars 2020

Signature avec Servier d'un avenant à l'accord d'option de licence mondiale sur OSE-127, antagoniste de l'IL-7 récepteur développé dans les maladies auto-immunes. Cet avenant porte sur les modalités d'exercice potentiel de l'option de licence dont il modifie l'étape 2. Ainsi, OSE Immunotherapeutics pourra recevoir de Servier un paiement d'étape de 5 millions d'euros à l'inclusion du premier patient dans l'étude clinique de phase 2a prévue dans le syndrome de Sjögren, et un paiement supplémentaire de 15 millions d'euros à l'exercice de l'option 2, à la finalisation des deux études de phase 2 prévues, et en priorité de celle dans le syndrome de Sjögren. L'accord initial prévoyait le versement total de 20 millions d'euros à l'issue d'une Phase 2 dans la rectocolite hémorragique.

Avril 2020

Annnonce des premiers résultats de l'étape 1 de l'étude Atalante : l'analyse des données de l'étape 1 prévue au protocole de l'essai clinique de Phase 3 de Tedopi®, Atalante 1, a montré que le critère principal de cette étape avait été atteint. Cette étude est menée chez des patients HLA-A2 positifs atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules (NSCLC), après échec d'un traitement par checkpoint inhibiteur immunitaire (PD-1/PD-L1).

Toutefois, dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, il a été décidé un arrêt volontaire et définitif du recrutement en raison des risques qui pourraient en résulter pour les patients et des conséquences directes sur les données de l'étape 2 de l'essai, qui ne sera donc pas conduite.

Mai 2020

- Lancement d'un programme de vaccin prophylactique contre la COVID-19 : la Société a annoncé s'être engagée dans la lutte contre la COVID-19 en travaillant activement à l'élaboration d'un vaccin prophylactique contre le virus pandémique SARS-CoV-2.

Elle utilise son savoir-faire issu de sa technologie d'optimisation d'épitopes (néo-épitopes) Memopi®, récemment validée dans l'étape 1 de l'essai clinique de Phase 3 de Tedopi®, combinaison de néo-épitopes antitumorale, pour accroître la réponse immunitaire mémoire des lymphocytes T contre des antigènes particuliers.

- Obtention d'un financement dans le cadre d'un Prêt Garanti par l'Etat (« PGE ») mis en place dans le contexte de la pandémie de COVID-19, d'un montant de 7 millions d'euros avec un groupe de banques françaises, qui permet à la Société de renforcer sa trésorerie.

Juin 2020

- Présentation orale à l'AACR du projet CLEC-1 : la Société a identifié des anticorps monoclonaux antagonistes de CLEC-1 comme inhibiteurs d'un nouveau point de contrôle des cellules immunes myéloïdes en immuno-oncologie
- Présentation d'un poster à l'AACR du projet Bicki-IL7® : la Société a présenté de nouvelles données sur sa plateforme BiCKI® d'inhibiteurs de points de contrôle bispécifiques, et le BiCKI®-IL-7, bifonctionnel anti-PD-1/IL-7, en immunothérapie du cancer.

1.1.3 Emission de BSA, BSPCE, actions gratuites (« AGA »)

Au cours du premier semestre 2020, les instruments financiers suivants ont été émis ou attribués :

Attribution définitive de 437.100 AGA

Attribution définitive de 141.800 AGA au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux (mars 2020)

Le Conseil d'administration réuni le 5 décembre 2018, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2017, a décidé d'attribuer 150.000 actions gratuites au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux.

Le 12 mars 2019, le Directeur Général, faisant usage de la délégation de compétence conférée par Conseil d'administration du 5 décembre 2018, a décidé d'attribuer 149.200 actions gratuites au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux.

Le 26 mars 2020, le Conseil d'administration appréciant les critères d'attributions définitive des actions pour chacun des attributaires encore présents dans la Société, procède à l'émission de 141.800 actions.

Attribution définitive de 150.000 AGA au bénéfice du Directeur Général (juin 2020)

Le Conseil d'administration réuni le 26 juin 2019, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 13 juin 2018, a attribué 150.000 actions gratuites à Alexis Peyroles (Directeur général).

Le 17 juin 2020, le Conseil d'administration donne tout pouvoir au Directeur Général pour apprécier les critères d'attributions définitive des actions, afin de procéder à l'émission de 150.000 actions.

Le 26 juin 2020, le Directeur Général, appréciant les critères d'attributions définitive des actions, procède à l'émission de 150.000 actions.

Attribution définitive de 145.300 AGA au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux (juin 2020)

Le Conseil d'administration réuni le 26 juin 2019, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 13 juin 2018, a décidé d'attribuer 150.000 actions gratuites au bénéfice

des salariés non-mandataires sociaux.

Le Directeur Général, faisant usage de la délégation de compétence conférée par Conseil d'administration du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 148.400 actions gratuites au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux.

Le 17 juin 2020, le Conseil d'administration donne tout pouvoir au Directeur Général pour apprécier les critères d'attributions définitive des actions pour chacun des attributaires encore présents dans la Société, afin de procéder à l'émission de 145.300 actions.

Le 26 juin 2020, le Directeur Général, appréciant les critères d'attributions définitive des actions, procède à l'émission de 145.300 actions.

Emission de 500.000 AGA

Emission de 150.000 AGA au bénéfice du Directeur Général (juin 2020) et 100.000 au bénéfice du Directeur Scientifique

Le Conseil d'administration réuni le 17 juin 2020, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2019, a attribué 150.000 actions gratuites à Alexis Peyroles (Directeur général) et 100.000 actions gratuites à Nicolas Poirier (Directeur Scientifique).

L'acquisition des actions attribuées gratuitement est soumise à un règlement de plan d'attribution et ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'un an à compter de la Date d'Attribution (la « Période d'Acquisition »), sous réserve qu'à l'issue de la Période d'Acquisition, les bénéficiaires soient toujours salariés au sein d'OSE IMMUNOTHERAPEUTICS, de l'une de ses filiales, ou de l'une des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Emission d'un montant maximum de 250.000 AGA au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux (juin 2020)

Le Conseil d'administration réuni le 17 juin 2020, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2019, a décidé d'attribuer 250.000 actions gratuites au bénéfice des salariés non-mandataires sociaux.

Au 30 juin 2020, le Directeur Général, n'a pas fait usage de la délégation de compétence conférée par le Conseil d'administration du 17 juin 2020.

Emission de 70.000 BSPCE

Conformément à l'article L.225-44 du Code de commerce tel que modifié par la loi PACTE du 22 mai 2019, il est désormais possible de rémunérer les administrateurs indépendants par le biais de BSPCE.

Ainsi, le Conseil d'administration réuni le 17 juin 2020, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2019, a attribué 70.000 BSPCE soit 10.000 BSPCE au bénéfice de chacun des administrateurs non salariés non dirigeants en fonction au 17 juin 2020,

conformément à l'article 163 bis G II du Code Général des impôts.

Ces BSCPE, attribués gratuitement, pourront être exercés du 17 juin 2020 au 17 juin 2025 et donneront le droit de souscrire à 70.000 actions nouvelles au prix de 3,58 euros par action.

1.2 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

TEDOPI®

L'IDMC (Independent Data Monitoring Committee) en lien avec le Steering Committee de l'étude s'est réuni le 25 Mars 2020. Compte tenu de la crise COVID-19 et de son impact sur l'intégrité des données de l'étude, de l'impact du COVID-19 sur les malades atteints de cancer en particulier pour le cancer du poumon et pour les patients sous chimiothérapie (bras contrôle de l'essai ATALANTE-1), l'IDMC a recommandé de suspendre définitivement les inclusions dans l'étude pour l'étape 2. La société a pris connaissance des résultats positifs de cette étape 1 de l'étude, avec l'atteinte du critère principal de l'étude en termes de taux de survie à 12 mois pour les patients traités dans le bras Tedopi. La société est désormais en train d'analyser l'ensemble des résultats de cette étape 1 et d'évaluer la meilleure stratégie réglementaire pour la suite du développement du produit et la possibilité de partenariats industriels.

Essai de phase 2 TEDOPaM : L'étude Tedopam de Tedopi dans le pancréas en monothérapie et en combinaison avec nivolumab Opdivo® de BMS a été suspendue en raison du COVID-19 pour le recrutement de nouveaux patients. Le GERCOR a indiqué qu'ils allaient procéder à l'analyse des données sur les 29 premiers patients avant de décider d'une réouverture des recrutements.

De nouveaux projets d'étude de phase 2, en combinaison avec un inhibiteur de point de contrôle PD-1 sont par ailleurs en discussion et à l'étude.

OSE-172 Suite à des résultats précliniques significatifs obtenus dans plusieurs modèles de cancer, et d'un dossier complet de pharmacotoxicologie et de production de lots GMP, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) et l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) belge ont autorisé l'entrée de l'étude clinique de Phase 1 de l'inhibiteur de point de contrôle OSE-172, renommé BI 765063, un anticorps monoclonal sélectif de SIRP α .

L'essai clinique de Phase 1 est une étude de dose de l'anticorps monoclonal SIRP α , BI 765063, un inhibiteur de point de contrôle myéloïde, administré seul et en combinaison avec un anticorps monoclonal et antagoniste de PD-1 de Boehringer Ingelheim, BI 754091, un inhibiteur de point de contrôle des lymphocytes T.

Cette étude est en cours en France et en Belgique et se poursuit en monothérapie. Un passage en combinaison avec l'anti PD-1 de Boehringer Ingelheim est prévu dans les mois qui viennent. Le timing précis de la suite de l'étude est en cours d'analyse en fonction des discussions avec les investigateurs dans le cadre de l'épidémie de la COVID-19.

OSE-127

L'étude de phase 1 a été menée chez 63 volontaires sains et s'est terminée le 29 novembre 2019.

Les résultats positifs obtenus en termes de sécurité du produit permettent de planifier et lancer l'étude de phase 2 dans la rectocolite hémorragique et pour SERVIER une phase 2 dans la maladie de Sjögren. La Société et Servier ont signé le 17 mars 2020 un avenant à l'accord d'option de licence mondiale sur OSE-127, antagoniste de l'IL-7 récepteur développé dans les maladies auto-immunes.

Les deux sociétés ont pu avancer dans la préparation de ces deux phases 2 sur le second trimestre 2020 et malgré la difficulté d'accès aux hôpitaux, la société anticipe un dépôt de la demande d'autorisation d'étude clinique dans le courant de l'été. Il est encore trop tôt pour anticiper précisément la date du premier patient traité dans ces études mais l'objectif est d'avoir ces premiers patients avant la fin de l'année et sous réserve de l'obtention des accords de toutes les autorités compétentes.

FR104

Le 2 novembre 2018, la Société a repris tous les droits mondiaux de FR104 auprès de Janssen Biotech Inc., avec effet au 31 décembre 2018. La décision de Janssen Biotech de rendre le programme FR104 à OSE a été motivée par une révision interne de sa propre stratégie et une priorisation de son portefeuille de produits.

La Société explore le positionnement de FR104 et son futur avancement clinique, en particulier un possible partenariat pour le développer dans la greffe, voire dans d'autres indications de maladies auto-immunes.

Développement préclinique :

BiCKI : la plateforme BiCKI de bi-spécifiques avec une ossature anti-PD-1 est en cours de développement avec deux cibles prioritaires identifiées.

Cette plateforme de bi-spécifiques devrait permettre de contrer les limitations actuelles des anticorps monoclonaux anti-PD1/PD-L1 en Immuno-Oncologie. Cette plateforme est au stade pré-clinique précoce et concentrera une part importante des investissements et du temps de l'équipe Recherche sur 2020/2021.

Un intérêt des sociétés pharmaceutiques a été noté pour ce type de produits et devrait permettre d'entamer des discussions préliminaires avec certaines sociétés sur 2020.

Les premiers travaux pré-cliniques, en particulier au niveau CMC, ont continué au cours du premier trimestre 2020 sur certains de ces projets BiCKI et sur l'anticorps backbone anti PD-1 (OSE-279).

Deux nouvelles cibles et anticorps ont été annoncés dans les congrès agissant sur les myéloïdes, antagonistes de CLEC-1 en immuno-oncologie, et agonistes dans le domaine des résolvines touchant les maladies inflammatoires chroniques et la cancérologie.

Covepit : un projet de vaccin contre le COVID-19 a été lancé, en utilisant la même technologie de sélection/ optimisation des épitopes que celle utilisée pour Tedopi avec une sélection d'épitopes pertinents pour ces infections à virus SARS-CoV. Les premiers résultats pré-cliniques encourageants ont été reçus dans le courant de l'été. Un partenaire, en fonction des résultats précliniques, sera privilégié de façon précoce, si un développement clinique peut se préciser.

1.3 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

L'état d'avancement du portefeuille est axé sur ses produits actuels :

Immuno Oncologie

TEDOPI® : seul ou en combinaison avec un checkpoint inhibiteur en immuno-oncologie

L'essai dans le cancer du poumon de Phase 3 Atalante 1, visant à évaluer les bénéfices du produit chez des patients HLA-A2 positifs en 2ème ou 3ème ligne de traitement après échec d'un checkpoint inhibiteur dans le cancer du poumon non à petites cellules, en stade IIIB invasif ou IV métastatique, par rapport aux standards thérapeutiques actuels de chimiothérapie dans cette population de patients a été arrêté. Le critère d'évaluation principal de la 1^{ère} étape a été atteint avec 46% des patients de cette première étape traités avec Tedopi ayant eu une survie d'au moins 12 mois. Cet essai international était mené aux Etats-Unis, en Europe et en Israël.

La Société présentera les résultats complets de cette étape 1 dans un congrès médical international à l'automne 2020. La Société travaille également sur la recherche d'un partenaire industriel afin de commercialiser potentiellement Tedopi® en dehors d'Israël et de la Corée où des partenariats ont déjà été signés.

En effet, la classe des checkpoints inhibiteurs immunitaires devient le nouveau traitement standard du cancer du poumon avancé non à petites cellules (NSCLC), montrant une meilleure efficacité par rapport à la chimiothérapie en première et deuxième ligne de traitement. La population de patients « post-checkpoint inhibiteur », en échappement immunitaire à ce type de traitement, représente une population spécifique pour laquelle aucun traitement validé n'est disponible à ce jour et dont le besoin médical est fort.

Les recrutements dans l'essai clinique de phase 2 dans le cancer du pancréas dont GERCOR est sponsor ont été suspendus en raison du COVID-19 :

Cette étude vise à évaluer TEDOPI® en traitement de maintenance, seul ou en combinaison avec un inhibiteur de contrôle PD-1, ou par Folfiri* après chimiothérapie d'induction par Folfirinox** dans le cancer du pancréas localement avancé ou métastatique, chez des patients HLA-A2 positifs dont la maladie est stable après 4 mois d'une chimiothérapie standard par Folfirinox**. L'objectif principal de l'étude est la survie globale. Cet essai est mené en collaboration avec le groupe coopérateur des cancers digestifs du GERCOR qui en est le promoteur.

* Folfiri : chimiothérapie associant acide folinique, fluorouracile et irinotecan

** Folfirinox : chimiothérapie associant acide folinique, fluorouracile, irinotecan et oxaliplatine

OSE-172 : actuellement en phase clinique, les premiers résultats sont attendus au premier semestre 2021. Ce produit est développé en collaboration avec le groupe Boehringer Ingelheim faisant suite à l'accord de collaboration et de licence signé en avril 2018.

Maladies Auto- Immunes

FR-104 : La Société continue à explorer le positionnement de FR104 et son futur avancement clinique, en particulier un possible partenariat pour le développer dans la polyarthrite rhumatoïde, voire dans d'autres indications de maladies auto-immunes ou transplantation.

OSE-127 : La phase 2 prévue dans la rectocolite hémorragique, une maladie auto-immune de l'intestin, devrait démarrer d'ici la fin 2020, si l'épidémie de COVID-19 ne la retarde pas. SERVIER sera quant à lui sponsor d'une étude de phase 2 dans la maladie de Söjgren.

La poursuite du développement après ces phases 2 sera assurée par SERVIER, sous réserve que ce partenaire lève la deuxième partie de l'option prévue dans le cadre de l'accord conclu en décembre 2016.

R&D

La société va continuer à développer sa plateforme Bicki® ainsi que d'autres checkpoints inhibiteurs ou des immunomodulateurs, qui pourront également être sélectionnés et optimisés sur la base de preuves de concept étayées en R&D pour entrer en développement.

Partenariats - création de valeur :

La Société a une solide connaissance du développement de produits d'immunologie avec des applications en oncologie ou dans des maladies auto-immunes. Elle bénéficie d'expertises complémentaires et de compétences synergiques en termes de développement et d'enregistrement international. C'est une organisation spécialisée, dirigée par une équipe managériale expérimentée, avec une équipe de recherche de pointe associée à des expertises de développement clinique et pharmaceutique pour le développement, l'industrialisation des programmes et l'enregistrement de produits.

Deux accords de partenariat stratégiques internationaux ont été signés en 2016 - 2018 et sont en place avec deux groupes pharmaceutiques sur 2 produits différents.

Ces objectifs sont créateurs de valeur pour les actionnaires de la Société à court, moyen et long terme. La Société, avec l'avancement de ses programmes, entend bénéficier de revenus à moyen/long terme permettant de contribuer de manière significative à couvrir ses besoins en trésorerie avec des royalties et des paiements d'étape dans le cadre de partenariats.

- Dans le cadre de l'accord d'option de licence en 2 étapes conclue avec SERVIER en décembre 2016 sur **OSE-127**, le développement du produit sera poursuivi par OSE jusqu'à la finalisation d'une phase 2 clinique prévue dans la rectocolite hémorragique, une maladie auto-immune de l'intestin et/ou dans la maladie de Sjögren par les **laboratoires SERVIER**. La poursuite du développement après cet essai de phase 2 sera assurée par le partenaire SERVIER, dans le cadre de l'option de licence.
- Dans le cadre de l'accord de collaboration et de licence exclusive (conclu en avril 2018) avec Boehringer Ingelheim pour développer conjointement **OSE-172**, **Boehringer Ingelheim** prend en charge le développement dans plusieurs types de cancers, l'enregistrement et la mise sur le marché du produit au plan international.

Un accord limité à un seul pays par accord a été signé pour un quatrième produit : TEDOPI® :

- Un accord a été signé pour **TEDOPI®** en 2015 avec les laboratoires **RAFA laboratories** et ne concerne que le territoire Israélien où les connaissances et l'expertise immunologique sont grandes.
- Un deuxième accord territorial pour **TEDOPI®** a été signé en fin 2019 avec CKD (Chong Kun Dang Pharmaceutical Corporation), l'une des sociétés pharmaceutiques leaders en Corée et ne concerne que le territoire coréen où le besoin médical représente environ 1% du marché mondial.

1.4 Activités de recherche et de développement

- Cf. 1.2

1.5 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS pourrait être confrontée au cours du 2ème semestre 2020 sont de même nature que ceux décrits au paragraphe 3 « Facteurs de risques » du document de référence au 15 avril 2020, disponible en téléchargement sur le site internet de la Société dans la rubrique "Investisseurs/documentation/document de référence" et sur le site internet de l'AMF.

Concernant la crise sanitaire liée à la COVID-19, nous vous renvoyons aux faits caractéristiques de l'exercice décrits dans les annexes financières.

1.6 L'utilisation d'instruments financiers par la Société

La société a fait usage d'instruments financiers au cours de la période écoulée (voir Note 3 aux états financiers ci-dessus).

1.7 Transactions entre parties liées

Au cours du premier semestre 2020, les transactions suivantes ont été enregistrées :

Alexis Peyroles

Au cours du premier semestre 2020, Alexis Peyroles, Directeur général, a perçu 263 687 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail en qualité de Directeur des Opérations. Le cumul du contrat de travail avec le mandat social de Directeur général a été autorisé par le Conseil d'administration du 28 mars 2018.

Il est précisé qu'au titre de l'exercice 2019, une prime de 83 125 euros bruts a été versée à Alexis Peyroles en début d'exercice 2020.

Madame Dominique Costantini

Le contrat de travail de Madame Costantini, Présidente du Conseil d'administration, a été modifié le 28 mars 2018 pour préciser le recentrage de sa fonction sur le développement précoce avec maintien des mêmes conditions et notamment de rémunération. Au 1^{er} janvier 2020, son contrat a été étendu à l'ensemble du développement. Le cumul du contrat de travail avec le mandat social de Présidente du Conseil d'administration a été autorisé par le Conseil d'administration du 28 mars 2018. Au cours

du premier semestre 2020, elle a perçu 211 819 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail.

Il est précisé qu'au titre de l'exercice 2019, une prime de 68 750 euros bruts a été versée à Dominique Costantini en début d'exercice 2020.

Madame Maryvonne Hiance

Au cours du premier semestre 2020, Maryvonne Hiance, Vice-Présidente d'OSE IMMUNOTHERAPEUTICS, a perçu 103 030 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail de Directrice de la Stratégie conclu le 31 mai 2016 avec la Société.

Il est précisé qu'au titre de l'exercice 2019, une prime de 30 000 euros bruts a été versée à Maryvonne Hiance en début d'exercice 2020.

Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration ont perçu de la société un total de 58 500 euros nets de jetons de présence au titre du premier semestre 2020.

COMPTES DU SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2020

2.1 Présentation des comptes semestriels consolidés de la Société

Les comptes consolidés de la société OSE Immunotherapeutics et ses filiales (le Groupe), sont présentés en euros et sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standard*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et celles publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 30 juin 2020.

2.2 Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé du premier semestre 2020 s'établit à 90 745 k euros contre 88 933 k euros au 31 décembre 2019.

2.3 Compte de résultat consolidé

Au 30 juin 2020, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 5 849 k euros contre 15 979 k euros de chiffre d'affaires au 30 juin 2019.

Charges d'exploitation par fonction – K€	30 juin 2020	30 juin 2019	Variation	Var. en %
Frais de recherche et développement	9 087	9 189	30	0,3%
Frais généraux	2 672	2 199	342	15,5%
Charges liées aux paiements des actions	1 176	673	503	74,8%
Total	12 935	12 061	875	7,25%

Les frais de recherche et développement du premier semestre 2020 se décomposent de la manière suivante :

- 9 411 k euros de sous-traitance et d'honoraires, avant imputation du crédit d'impôt recherche pour 2 737 k euros et des subventions reçues pour 231 k euros ;
- 2 024 k euros de charges de personnel affecté à la recherche et au développement ;
- 107 k euros de dotation/reprise aux amortissements et provisions affecté à la recherche et au développement.
- 513 k euros : impôts et taxes, charges diverses.

Les frais généraux du premier semestre 2020 se décomposent de la manière suivante :

- 828 k euros d'honoraires et sous traitance ;
- 1 283 k euros de charges de personnel affecté à la direction des opérations ;
- 88 k euros de jetons de présence ;
- 237 k euros de dotation/reprise aux amortissements et provisions.
- 236 k euros : coût des locaux, frais de colloques, frais déplacement, frais bancaires, redevances et autres impôts et taxes.

Le résultat opérationnel au titre du premier semestre 2020 est de – 7 085 k euros. Le résultat net au titre du premier semestre 2020 est de – 3 114 k euros.

2.4 Situation d'endettement (comptes consolidés)

Les dettes financières s'élèvent à 19 829 k euros (dont 3 144 k euros de dettes locatives liés à l'application d'IFRS 16).

La trésorerie du groupe s'élève à 22 920 k euros au 30 juin 2020.

L'endettement financier net s'élève ainsi à -3091 k euros au 30 juin 2020.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS – TITRES DE PLACEMENT

3.1 Activité des filiales

L'activité de la filiale OPI est limitée à la gestion de la propriété industrielle de notre technologie Tedopi®.

L'activité de la filiale US, dénommée OSE IMMUNOTHERAPEUTICS Inc., est limitée au rôle d'appui dans le cadre de collaborations scientifiques internationales, notamment compte tenu des développements actuels et futurs de Tedopi aux Etats-Unis (recrutements, partenariats, licences, etc.).

3.2 Prises de participation ou prises de contrôle

La Société n'a pris aucune participation dans d'autres société au cours du premier semestre 2019.

3.3 Sociétés contrôlées

Depuis le 25 mars 2014, la Société détient l'intégralité du capital et des droits de vote de la société OPI.

Depuis le 18 avril 2017, la Société détient l'intégralité du capital et des droits de vote de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS Inc.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONDENSES**

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

OSE Immunotherapeutics
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

RBB BUSINESS ADVISORS
133 bis, rue de l'Université
75007 Paris
S.A. au capital de € 150 000
414 202 341 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

OSE Immunotherapeutics

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société OSE Immunotherapeutics, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration le 17 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 17 septembre 2020 commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris et Paris-La Défense, le 17 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

RBB BUSINESS ADVISORS

A blue ink signature consisting of several overlapping horizontal strokes.

Jean-Baptiste Bonnefoux

ERNST & YOUNG et Autres

A black ink signature consisting of several overlapping horizontal strokes.

Cédric Garcia

**ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES
30 JUIN 2020**

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

ETATS FINANCIERS

En euros

SA OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

22 Boulevard Benoni Goullin – 44200 Nantes

Semestre clos le 30/06/2020

Ape : 7211 Z

Siret : 479 457 715 00056

Crowe-Fidelio

Société d'expertise comptable

22 rue de Londres - 75009 Paris

contact@crowe-fidelio.fr

Tel : + 33 1 42 89 28 63 - Fax : + 33 1 42 89 33 48

BILAN CONSOLIDE

(montants en milliers d'euros)

ACTIF	Note	30/06/2020	31/12/2019
ACTIFS NON COURANTS			
Frais de R&D acquis	1.1	52 600	52 600
Immobilisations corporelles	1.2	993	1 009
Droits d'utilisation	1.3	3 095	1 692
Actifs financiers	1.4	607	287
Actifs d'impôts différés	10.1	167	283
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		57 463	55 871
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés	2.2	3 318	747
Autres actifs courants	2.3	7 045	6 474
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2.1	22 920	25 842
TOTAL ACTIFS COURANTS		33 283	33 062
TOTAL ACTIF		90 745	88 933

PASSIF		30/06/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	3 089	3 001
Primes d'émission	4.1	21 583	21 670
Prime de fusion	4.1	26 827	26 827
Titres en auto-contrôle	4.4	(143)	(148)
Réserves et report à nouveau		8 181	11 838
Résultat consolidé		(3 114)	(4 652)
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		56 423	58 536
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières - part non courante	3.5	16 152	9 211
Dettes locatives long terme	3.5	2 570	1 413
Passifs d'impôts différés	10.2	802	5 066
Provisions non courantes	7	460	377
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		19 984	16 067
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières - part courante	3.5	532	548
Dettes locatives court terme	3.5	575	309
Fournisseurs et comptes rattachés	3.6.1	7 810	6 918
Passifs d'impôts exigibles	3.6.2	3	20
Dettes fiscales et sociales	6.2	2 465	1 723
Autres dettes	6.3	2 955	4 812
TOTAL PASSIFS COURANTS		14 339	14 330
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		90 745	88 933

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	1er Semestre 2020	1er Semestre 2019
Chiffre d'affaires	8.1	5 849	15 979
Autres produits de l'activité	8.1	0	0
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE		5 849	15 979
Frais de recherche et développement	8.2	(9 087)	(9 189)
Frais généraux	8.3	(2 672)	(2 199)
Charges liées aux paiements en actions	8.4	(1 176)	(673)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(7 085)	3 919
Autres produits et charges opérationnels		0	0
RESULTAT OPERATIONNEL		(7 085)	3 918
Produits financiers	9	28	143
Charges financières	9	(150)	(74)
RESULTAT AVANT IMPÔT SUR LE RESULTAT		(7 208)	3 987
IMPÔT SUR LE RESULTAT	10.3	4 094	(3 472)
RESULTAT NET CONSOLIDE		(3 114)	514
<i>dont résultat consolidé attribuable aux actionnaires des entités consolidées</i>		<i>(3 114)</i>	<i>514</i>
Résultat consolidé par action revenant aux actionnaires des entités consolidées			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	12	15 087 010	14 820 345
- Résultat de base par action (€ / action)		(0,21)	0,03
- Résultat dilué par action (€ / action)		(0,21)	0,03

En milliers d'euros	1er Semestre 2020	1er Semestre 2019
RESULTAT NET	(3 114)	514
<i>Eléments amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Profits de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, nets d'impôts		
Ecart de conversion	(16)	(17)
<i>Eléments n'étant pas amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Gains (et pertes) actuariels sur avantages au personnel (net d'impôt)	1	(24)
Autres éléments du résultat global consolidé sur la période	(15)	(41)
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	(3 129)	473

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital des entrées consolidées	Primes liées au capital	Primes liées au capital EFFEMINE	Ingrès actuels des variations de change	Titres auto- détenus	Réserves et résultats consolidés	Total capitaux propres consolidés
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018	2 993	21 745	26 827	(62)	(13)	10 483	61 755
Résultat consolidé de la période						2 829	2 829
<i>Ecart actuariel</i>						(24)	(24)
<i>Ecart de conversion</i>				(17)			(17)
Résultat global consolidé	0	0	0	(17)	0	2 805	2 788
Variations de capital - Aga	30	(30)					0
Impôt différé sur écart actuariel (IAS 19)						2	2
Paiement en actions						534	534
Opérations sur titres auto-détenus					19	(14)	5
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2019	2 993	21 673	26 827	(74)	(149)	13 809	65 084
Résultat consolidé de la période						(4 652)	(4 652)
<i>Ecart actuariel (net d'impôt)</i>						(37)	(37)
<i>Ecart de conversion</i>				(43)			(43)
Résultat global consolidé	0	0	0	(43)	0	(4 689)	(4 732)
Variations de capital - Aga	38	(38)					0
Paiement en actions						1 511	1 511
Opérations sur titres auto-détenus					20	(17)	3
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019	3 001	21 670	26 827	(100)	(148)	7 286	58 536
Résultat consolidé de la période						(3 114)	(3 114)
<i>Ecart actuariel (net d'impôt)</i>						1	1
<i>Ecart de conversion</i>				(16)			(16)
Résultat global consolidé	0	0	0	(16)	0	(3 114)	(3 129)
Variations de capital - Aga	87	(87)					0
Paiement en actions						905	905
Opérations sur titres auto-détenus					5	105	110
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2020	3 089	21 583	26 827	(116)	(143)	5 182	56 423

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	1er semestre 2020	1er semestre 2019
Résultat net consolidé		-3 114	514
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	1,2, 7	215	143
+/- Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	1,3	210	115
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés (1)	8,4	905	534
+/- Autres produits et charges calculés		0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		-1 784	1 307
+ Coût de l'endettement financier net	5	137	12
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	10,3	-4 094	3 472
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		-5 742	4 791
- Impôts versés		-50	0
+/- Variation du B.F.R. (2)		-3 442	8 962
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)		-9 233	13 753
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1,2	-117	-198
+/- Variation des OPCVM classés en actifs financiers courants	2,1	0	-104
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	1,4	12	26
+/- Variation des prêts et avances consentis	1,4	-320	-37
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)		-425	-314
+ Augmentation de capital (incluant la prime d'émission)	4,1	0	0
+/- Acquisition et cession d'actions propres	4,4	0	-20
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5	6 960	820
- Remboursements d'emprunts	5	-141	-166
- Remboursements dettes locatives (3)	5	-220	-130
+ Intérêts financiers nets versés	5	137	45
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)		6 736	550
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)		0	0
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D + E + F + G)		-2 922	13 989
TRESORERIE D'OUVERTURE (I)	2,1	25 842	9 573
TRESORERIE DE CLOTURE (J)	2,1	22 920	23 562
ECART : H - (J - I)		0	0

En milliers d'euros	1er Semestre 2020	1er Semestre 2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie selon IAS 7	22 920	23 562
Actifs financiers courants ne répondant pas aux critères d'IAS 7	0	2 965
TRESORERIE DISPONIBLE	22 920	26 527

(1) 905 milliers d'euros de charges d'évaluation des actions gratuites et BSPCE attribuées au 30 juin 2020.

(2) La variation du BFR s'explique principalement comme suit :
 - augmentation des créances clients pour 2 571 milliers d'euros
 - augmentation des autres actifs courants pour 571 milliers d'euros

- augmentation des dettes fournisseurs pour 892 milliers d'euros
- augmentation des dettes fiscales et sociales pour 741 milliers d'euros
- diminution des autres dettes pour 1 857 milliers d'euros

(3) Cette ligne est liée à l'application de IFRS 16 et correspond au remboursement des dettes locatives pour 220 milliers d'euros.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

OSE Immunotherapeutics est une société de biotechnologie dédiée au développement d'immunothérapies innovantes agissant sur les cellules activatrices ou sur les cellules suppressives pour stimuler ou inhiber la réponse immune et restaurer les désordres immunitaires en immunoncologie, dans les maladies auto-immunes et en transplantation. Elle dispose d'un portefeuille de produits innovants en clinique et en pré-clinique, et d'accords avec des groupes pharmaceutiques internationaux. Le siège social de OSE Immunotherapeutics est situé à Nantes. Les équipes sont basées à Nantes et Paris.

OPI, filiale à 100% d'OSE Immunotherapeutics, est une société de droit suisse créée en février 2012 qui possède les droits sur le produit TEDOPI (OSE-2101) acquis auprès de la société Biotech Synergy (US) en avril 2012. OPI concède à OSE Immunotherapeutics la licence du produit TEDOPI (OSE-2101).

OSE Immunotherapeutics Inc. est une société de droit américain créée en avril 2017 afin de servir de point d'appui dans le cadre d'une collaboration scientifique internationale.

2. FAITS CARACTERISTIQUES

2.1. COVID-19

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté l'environnement économique mondial.

A ce stade, la direction ne peut évaluer de façon fiable les impacts que pourrait avoir cette crise sur l'activité du Groupe si elle venait à perdurer dans le temps. Toutefois, selon la Direction, l'impact moyen terme devrait être modéré et ne remettrait pas en cause la continuité d'exploitation.

Les premiers impacts subis sur le premier semestre 2020 sont les suivants :

- Suite aux mesures de confinement prises par le Gouvernement le 17 mars 2020, la Société a subi un ralentissement de ses activités opérationnelles au niveau du laboratoire du fait du ralentissement des approvisionnements de consommables et de l'accès limité aux animaleries. La Société a mis en place pour une période de 4 semaines et uniquement pour quelques personnes du laboratoire, l'activité partielle ;
- Le rythme de recrutement dans le cadre des essais cliniques a été réduit compte tenu des dispositions prises dans les hôpitaux qui se dédient à la lutte contre la Covid-19.

- L'arrêt des recrutements pour l'étape 2 de l'étude Atalante (cf. paragraphe suivant)

Si la crise était amenée à se renforcer, les impacts pourraient être les suivants :

- Le rythme de recrutement dans le cadre des essais cliniques pourrait de nouveau être réduit compte tenu des dispositions prises dans les hôpitaux qui se dédient à la lutte contre la Covid-19.
- La société pourrait également subir les politiques de priorisation de sous-traitants, notamment pour la production de lot clinique de ses produits.

2.2. Essai clinique de Phase 3 de Tedopi® : résultat positif de l'étape 1 de l'essai Atalante 1 dans le cancer du poumon non à petites cellules

En avril 2020, la Société a annoncé que l'analyse des données de l'étape 1 prévue au protocole de l'essai clinique de Phase 3 de Tedopi®, Atalante 1, a montré que le critère principal de cette étape avait été atteint. Cette étude est menée chez des patients HLA-A2 positifs atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules (NSCLC), après échec d'un traitement par checkpoint inhibiteur immunitaire (PD-1/PD-L1).

Toutefois, dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, il a été décidé un arrêt volontaire et définitif du recrutement en raison des risques qui pourraient en résulter pour les patients et des conséquences directes sur les données de l'étape 2 de l'essai, qui ne sera donc pas conduite.

2.3. Avenant au Contrat OSE-127 avec Servier

La Société et Servier ont signé le 17 mars 2020 un avenant à l'accord d'option de licence mondiale sur OSE-127, antagoniste de l'IL-7 récepteur développé dans les maladies auto-immunes. Cet avenant porte sur les modalités d'exercice potentiel de l'option de licence dont il modifie l'étape 2. Ainsi, OSE Immunotherapeutics pourra recevoir de Servier un paiement d'étape de 5 millions d'euros à l'inclusion du premier patient dans l'étude clinique de phase 2a prévue dans le syndrome de Sjögren, et un paiement supplémentaire de 15 millions d'euros à l'exercice de l'option à la finalisation des deux études de phase 2 prévues, et en priorité de celle dans le syndrome de Sjögren. L'accord initial prévoyait le versement total de 20 millions d'euros à l'issue d'une Phase 2 dans la rectocolite hémorragique.

2.4. PGE

En mai 2020, la Société a obtenu un financement dans le cadre d'un Prêt Garanti par l'Etat (« PGE ») mis en place dans le contexte de la pandémie de COVID-19, d'un montant de 7 millions d'euros avec un groupe de banques françaises, qui permet à la Société de renforcer sa trésorerie. Le terme de ce prêt est 1 an avec une option pour 4 ans supplémentaires, le taux effectif global est de 0,25% correspondant à la commission de garantie et en cas de prolongation du prêt après la 1^{ère} année, le taux d'intérêt sera déterminé par avenant.

2.5. Lancement d'un programme de vaccin prophylactique contre le COVID-19

En mai 2020, la Société a annoncé s'être engagée dans la lutte contre la COVID-19 en travaillant activement à l'élaboration d'un vaccin prophylactique contre le virus pandémique SARS-CoV-2. Elle utilise son savoir-faire issu de sa technologie d'optimisation d'épitopes (néo-épitopes) Memopi®, récemment validée dans l'étape 1 de l'essai clinique de Phase 3 de Tedopi®, combinaison de néo-épitopes antitumorale, pour accroître la réponse immune mémoire des lymphocytes T contre des antigènes particuliers.

2.6. Augmentation de capital

Suite aux émissions d'actions gratuites réalisées en 2019 et présentées dans les annexes ci-après, la société a procédé au cours du semestre aux augmentations de capital suivantes :

- le 26 mars 2020 : augmentation de capital pour 28 360 euros par émission de 141 800 actions nouvelles ;
- le 27 juin 2020 : augmentation de capital pour 59 060 euros par émission de 295 300 actions nouvelles ;

Après cette opération, le capital social s'élève à 3 088 564,80 euros.

2.7. Attribution et Emission

La société a procédé au cours du 1^{er} semestre 2020 à l'attribution à 250 000 actions gratuites et 70 000 BSPCE (cf. paragraphe 4-2 des comptes consolidés). Le CA du 17 juin a également évoqué l'émission d'un maximum de 250 000 actions gratuites complémentaires, non encore attribuées à ce jour.

3.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers semestriels consolidés résumés de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS, entité consolidante et ses filiales OPI et OSE Immunotherapeutics Inc (le Groupe), arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2020, sont présentés en milliers d'euros et sont établis conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 « information financière intermédiaire » du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002) au 30 juin 2020.

S'agissant de comptes condensés, les états financiers consolidés semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, et sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après.

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

La trésorerie disponible au 30 juin 2020, qui s'élève à 22 920 milliers d'euros, permet à la société de financer ses coûts de développement sur les douze prochains mois, notamment les études cliniques et précliniques suivantes :

- Tedopi® ;
- FR104 ;
- OSE-127 dont le développement est en partie pris en charge jusqu'en phase 2 par Servier dans le cadre de l'accord d'option de licence et par le consortium EFFIMAB ;
- OSE-172, dont le développement est pris en charge par Boehringer Ingelheim dans le cadre de l'accord de collaboration et de licence et par le consortium EFFI-CLIN, prenant en charge plusieurs étapes de développement et un programme clinique prévu jusqu'en phase 2.

Enfin, en tant que société cotée, et comme l'a autorisée la dernière Assemblée Générale, la société a la possibilité d'utiliser si besoin les instruments financiers auxquels les sociétés cotées ont accès.

3.2. Date de clôture

La date de clôture des entités consolidées est le 31 décembre qui est la date de clôture du groupe.

3.3. Normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2020

Le groupe a appliqué les normes et interprétations suivantes adoptées par l'Union Européenne :

- Amendements à IAS 1 – Présentation des états financiers
- Amendements à IFRS 3 – Regroupement d'entreprises
- Amendements à IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – Réforme des taux d'intérêt de référence

3.4. Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2021 et non anticipés par la Société

La Société n'a pas appliqué de façon anticipée les autres normes, amendements, révisions et interprétations des normes publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'au titre des exercices ouverts postérieurement au 1er janvier 2021. La direction prévoit que l'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers de la Société

Il s'agit des normes, amendements, révisions et interprétations de normes suivantes :

- Amendements à IFRS 4 sur les contrats d'assurance (Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4).

3.5. Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des jugements ou des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournis dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif.

Estimations et hypothèses

Les principaux postes concernés sont relatifs aux paiements fondés sur des actions, aux impôts différés, aux actifs incorporels issus de la fusion, au chiffre d'affaires et aux frais de recherche et développement..

- **Valorisation des plans d'attribution d'actions gratuites (« AGA »), bons de souscription d'actions (« BSA ») et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE »)**

L'évaluation de la juste valeur des AGA, des BSA et BSCPE attribuées est effectuée sur la base d'un modèle de valorisation qui prend en compte la probabilité d'atteinte des conditions d'acquisition de celles-ci.

L'évaluation de la juste valeur des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise octroyés est effectuée sur la base de modèles de valorisation actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre (cf. note 4.3).

- **Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés**

La société est assujettie à l'impôt sur les bénéfices en France dans le cadre de ses activités. Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable.

Ces actifs d'impôts différés sont reconnus dans la limite des passifs d'impôts comptabilisés sous la forme d'impôts différés passifs dont la société pourra éviter le paiement et des plafonnements prévus par les textes. (cf. note 10).

- **Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Dans le cadre d'un contrat de cession ou concession de licence, la Société peut être amenée à différer la reconnaissance d'une partie du revenu indépendamment des paiements reçus (cf. note 8.1). La détermination de cette durée nécessite de recourir à des estimations.

- **Actifs incorporels issus de l'acquisition d'Effimune**

L'évaluation à la juste-valeur des actifs incorporels liés aux molécules FR104 et OSE-127 a été réalisée sur la base de plans d'affaires reflétant la meilleure estimation du management. (cf. note 1.1)

- **Estimation et comptabilisation des frais de recherche et développement provisionnés en dettes fournisseurs**

Les frais de recherche et développement sont systématiquement comptabilisés en charges selon l'avancement des programmes de recherche. A la clôture, sur la base des informations transmises par les prestataires ou par les calendriers de réalisation prévus aux contrats, la Direction détermine les avancements au prorata temporis de chacune des prestations de recherche et régularise, le cas échéant, les charges de l'exercice.

4. NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : ACTIFS NON COURANTS

1.1 Immobilisations incorporelles

Au 30 juin 2020, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié concernant les molécules acquises et ce malgré le contexte de Covid-19.

1.2 Droits d'utilisation

Ose immunotheapeutics a identifié 2 nouveaux contrats de location (rentrant dans le champ d'application de la norme) sur le premier semestre 2020 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un contrat relatif à des biens immobiliers en France. Le taux d'endettement marginal retenu est de 2%.
- Un contrat de cession-bail relatif à une immobilisation corporelle (matériel de recherche « Cytomètre ») acquise initialement le 28 mai 2020 et cédée le 24 juin 2020. Cette cession constitue une vente selon IFRS 15 et un droit d'utilisation a été évalué tenant compte d'un taux d'intérêt implicite du contrat pour 2,11%.

Les droits d'utilisation s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019	Augmentation	Diminution	30/06/2020
<u>Valeurs brutes (actifs immobiliers)</u>				
Contrat location (Nantes Lot 1)	537	0	0	537
Contrat location (Nantes Lot 2)	208	0	0	208
Contrat location (Paris Lot 1)	1 198	0	0	1 198
Contrat location (Paris Lot 2) *	0	1 332	0	1 332
Contrat Crédit Bail (Cyttek Cytometre) **	0	281	0	281
	1 943	1 613	0	3 556
<u>Amortissements</u>				
Contrat location (Nantes Lot 1)	103	51	0	155
Contrat location (Nantes Lot 2)	26	17	0	44
Contrat location (Paris Lot 1)	122	66	0	188
Contrat location (Paris Lot 2) *	0	74	0	74
Contrat Crédit Bail (Cyttek Cytometre) **	0	1	0	1
	251	210	0	462
<u>Valeurs nettes</u>				
Contrat location (Nantes Lot 1)	434	(51)	0	383
Contrat location (Nantes Lot 2)	182	(17)	0	165
Contrat location (Paris Lot 1)	1 076	(66)	0	1 009
Contrat location (Paris Lot 2) *	0	1 258	0	1 258
Contrat Crédit Bail (Cyttek Cytometre) **	0	280	0	280
	1 692	1 403	0	3 095

* date d'effet du contrat au 01/01/2020

** date d'effet du contrat au 24/06/2020

NOTE 2 : ACTIFS COURANTS

2.1 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2020	31/12/2019
Taxe sur la valeur ajoutée (1)	937	978
Fournisseurs débiteurs (2)	129	77
Charges constatées d'avance (3)	2 673	1 787
Produits à recevoir (4)	543	546
Etat - créance d'impôt (5)	27	28
Crédit d'impôt recherche (5)	2 737	3 059
Total	7 045	6 474

- (1) Le poste Taxe sur la valeur ajoutée inclut des demandes de remboursement de crédit de TVA pour un montant de 238 milliers d'euros et de TVA sur FNP pour 282 milliers d'euros.
- (2) Le poste Fournisseurs débiteurs est principalement composé des rabais, remises, ristournes à recevoir pour 117 milliers d'euros.
- (3) Le poste de charges constatées d'avance est composé principalement de frais de recherche et développement.
- (4) Le poste de produits à recevoir est principalement composé des subventions à recevoir pour 394 milliers d'euros et retenue de garantie liée au préfinancement du CIR 2017 pour 149 milliers d'euros.
- (5) Les postes Etat – créance d'impôt et Crédit d'impôt recherche sont composés d'une créance fiscale relative au CIR 2020 pour 2 737 milliers d'euros et d'une créance fiscale au titre de la CVAE pour 27 milliers d'euros.

NOTE 3 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET EFFETS SUR LE RESULTAT

Les actifs financiers de la Société sont évalués de la manière suivante au 30 juin 2020 :

En milliers d'euros	30/06/2020		JV par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
	Valeur Etat de situation financière	JV			
Actifs financiers non courants	607	607		607	
Droits d'utilisation	3 095	3 095		3 095	
Clients et comptes rattachés	3 318	3 318		3 318	
Autres actifs courants	7 045	7 045		7 045	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 920	22 920		22 920	
Total Actifs Financiers	36 985	36 985	-	36 985	-
Dettes financières non courantes	16 152	16 152			16 152
Dettes Locatives Non Courantes	2 570	2 570			2 570
Dettes financières courantes	532	532			532
Dettes Locatives Courantes	575	575			575
Fournisseurs et comptes rattachés	7 810	7 810			7 810
Autres passifs courants	2 955	2 955			2 955
Total Passifs Financiers	30 594	30 594	-	-	30 594

En milliers d'euros	Impacts compte de résultat au 30 juin 2020	
	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs en JV par résultat		0
Prêts et créances		
Actifs au coût amorti		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	
Dettes locatives au coût amorti	29	
Dettes à la JV par résultat	0	
Passifs évalués au coût amorti	21	89
Total	50	89

NOTE 4 : CAPITAL

4.1 Capital émis

Date	Nature des opérations	Capital en €	Prime d'émission en €	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale en €	Capital social en €
	Au 31 Décembre 2018	2 963 402	48 535 112	4 768 071	14 817 012	0,20	2 963 402
Juin	Augmentation de Capital - AGA	30 000	(30 000)	150 000	14 967 012	0,20	2 993 402
Décembre	Emission de 38 712 actions gratuites	7 742	(7 742)	38 712	15 005 724	0,20	3 001 144
	Au 31 Décembre 2019	3 001 144	48 497 370	4 956 783	15 005 724	0,20	3 001 144
Mars	Augmentation de Capital - AGA (1)	28 360	(28 360)	141 800	15 147 524	0,20	3 029 504
Juin	Augmentation de Capital - AGA (2)	30 000	(30 000)	150 000	15 297 524	0,20	3 059 504
Juin	Augmentation de Capital - AGA (3)	29 060	(29 060)	145 300	15 442 824	0,20	3 088 564
	Au 30 Juin 2020	3 088 564	48 409 950	5 393 883	15 442 824	0,20	3 088 564

(1) Augmentation de capital réalisée par acquisition et émission de 141 800 actions gratuites

(2) Augmentation de capital réalisée par acquisition et émission de 150 000 actions gratuites

(3) Augmentation de capital réalisée par acquisition et émission de 143 300 actions gratuites

Au 30 juin 2020, le capital social s'établit à 3 088 564 euros. Il est divisé en 15 442 824 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,20 €.

4.2 Instruments de capitaux propres autorisés mais non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 14 Juin 2017 a délégué l'émission au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital pour un maximum de 500.000 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2019, il restait 69 913 instruments de capitaux propres à la main du Conseil d'Administration sur les 500.000.

L'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2018, a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital pour un maximum de 500 000 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2019, il restait 140 000 instruments de capitaux propres à la main du Conseil d'Administration sur les 500.000.

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2019, a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital pour un maximum de 500 000 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2019, il restait 500 000 instruments de capitaux propres à la main du Conseil d'Administration sur les 500.000.

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2020, a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital pour un maximum de 500 000 actions nouvelles.

- Le 17 juin 2020, le conseil d'administration a décidé de procéder à :
 - L'émission des 100 000 actions gratuites au profit de Nicolas Poirier (sur la délégation du 13 juin 2018).
 - L'attribution de 150 000 actions gratuites au profit d'Alexis Peyroles (sur la délégation du 26 juin 2019)
 - L'émission de 70 000 BSPCE 2020 au profit des administrateurs non-salariés non dirigeants (soit 10 000 BSPCE par administrateur) (sur la délégation du 26 juin 2019)

Au 30 juin 2020, il reste donc

- 69 913 instruments de capitaux propres au titre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 14 juin 2017 ;
- 40 000 instruments de capitaux propres au titre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 13 juin 2018 ;
- 280 000 instruments de capitaux propres au titre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 26 juin 2019 ;
- 500 000 instruments de capitaux propres au titre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale mixte du 16 juin 2020.

4.3 Bons de souscription d'actions, BSPCE et actions gratuites

La société a émis les plans d'actions gratuites suivants :

Date d'attribution	Période d'exercice	Total attribuée	Exercices lors de l'exercice 30/06/2020	Total exercé au 30/06/2020
AGA				
12/03/2019	12/03/2019-11/03/2020	149 200	141 800	141 800
26/06/2019	26/06/2019-25/06/2020	150 000	150 000	150 000
26/06/2019	26/06/2019-25/06/2020	148 400	145 300	145 300
10/12/2019	10/12/2019-09/12/2020	22 625	-	-
17/06/2020	17/06/2020-17/06/2021	150 000	-	-
17/06/2020	17/06/2020-17/06/2021	100 000	-	-
Total AGA		720 225	437 100	437 100

Le Conseil d'administration du 12 mars 2019 a attribué des actions gratuites dont les caractéristiques sont les suivantes :

Attribution aux salariés :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 149 200,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 4,09 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Le Conseil d'administration du 26 juin 2019 a attribué des actions gratuites dont les caractéristiques sont les suivantes :

Attribution Alexis Peyroles :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 150 000,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 3,52 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Attribution aux salariés :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 148 400,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 3,52 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2019 a attribué des actions gratuites dont les caractéristiques sont les suivantes :

Attribution Alexis Peyroles :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 22 625,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 3,59 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Le Conseil d'administration du 17 juin 2020 a attribué des actions gratuites dont les caractéristiques sont les suivantes :

Attribution Nicolas Poirier :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 100 000,
- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 6,16 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Attribution Alexis Peyroles :

- Nombre d'actions attribuées (existantes ou à émettre) : 150 000,

- Valeur de l'action à la date d'attribution (selon le cours de bourse) : 6,16 €,
- Période d'acquisition assortie d'une condition de présence : 1 an,
- Période de conservation : 1 an.

Suite à souscription et exercice, les tableaux des plans mis en place au cours des exercices précédents ont été mis à jour comme ci-dessous :

	BSA 3 2014	BSA 5 2014	BSA 6 2014	BSA 7 2014	BSA 2015	BSPCE 2015 3
Date AG de mise en place du plan	27/03/2015	27/03/2015	27/03/2015	01/12/2015	27/03/2015	27/03/2015
Nombre d'options autorisées	120 000	25 000	10 000	50 000	136 222	25 000
Prix de souscription	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €	1,08 €	1,08 €
Date de souscription	27/03/2015	01/04/2016	01/04/2017	01/12/2015	30/05/2015	01/04/2019
Exercibilité des BSA - "Vesting"	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription
Prix d'exercice	8 € / action	8 € / action	8 € / action	8 € / action	10,80 € / action	10,80 € / action
Type d'option	américaine	américaine	américaine	américaine	américaine	américaine
Cours spot	10,12 €	10,12 €	10,12 €	8,56 €	10,12 €	10,12 €
Maturité	5 ans	5 ans	5 ans	3,5 ans	5 ans	5 ans
Volatilité	52,94%	54,70%	54,70%	55,88%	51,26%	49,71%
Taux d'intérêt EUR	-0,0375%	0,3543%	0,3543%	-0,0318%	0,4690%	0,6241%
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Juste valeur estimée par BSA	4,95	4,95	4,95	3,59	4,14	4,46
Nombres d'options souscrites	110 000	25 000	0	39 000	136 222	0
Prix de souscription	0,10	0,10	0,10	0,10	1,08	1,08
Nombres d'options exercées	-	-	-	0	0	-
Date d'expiration contractuelle	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2019	30/03/2020	01/10/2019
Période d'acquisition	aucune	aucune	aucune	aucune	aucune	aucune

Au cours de l'exercice 2020, le groupe a mis en place le plan décrit ci-après :

- Le Conseil d'administration a décidé d'émettre un total de 70.000 BSPCE 2020, soit 10.000 BSPCE au bénéfice de chacun des administrateurs non salariés non dirigeants en fonction au 17 juin 2020.

	BSA 2017	BSA 2018	BSPCE 2018	BSPCE 2019	BSPCE 2020
Date AG de mise en place du plan	31/05/2016	14/06/2017	14/06/2017	13/06/2018	26/06/2019
Nombre d'options autorisées	52 000	42 850	25 900	60 000	70 000
Prix de souscription	0,60 €	0,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Date de souscription	18/07/2017	13/06/2018	13/06/2018	26/06/2019	17/06/2020
Exercibilité des BSA/BSPCE - "Vesting"	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription	dès souscription
Prix d'exercice	4,65€ / action	4,17 € / action	4,17 € / action	3,58 € / action	6,14 € / action
Type d'option	américaine	américaine	américaine	américaine	américaine
Cours spot	4,05 €	4,09 €	4,09 €	3,52 €	6,16 €
Maturité	4 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Volatilité	46,98%	47,08%	47,08%	44,67%	50,05%
Taux d'intérêt EUR	0,1494%	0,3812%	0,3812%	-0,2062%	-0,3107%
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Juste valeur estimée par BSA/BSPCE	1,30	1,64	1,64	1,32	2,59
Nombres d'options souscrites	42 000	0	25 900	60 000	70 000
Prix de souscription	0,60	0,70	0,00	0,00	0,00
Nombres d'options exercées	-	-	-	-	-
Date d'expiration contractuelle	17/07/2021	13/06/2023	13/06/2023	26/06/2024	17/06/2025
Période d'acquisition	aucune	aucune	aucune	aucune	aucune

Mandataires sociaux et salariés

La charge comptabilisée au 30 juin 2020 au titre des avantages payés en instruments de capitaux propres aux mandataires sociaux, salariés et consultants s'est élevée à 904 milliers d'euros exclusivement liés aux plans d'attribution d'actions gratuites attribués en 2020 et au plan de BSPCE de 2020.

La contribution patronale relative aux actions gratuites s'élève à 272 milliers d'euros. Ainsi, le montant total des charges liées aux paiements en actions est de 1 176 milliers d'euros.

Tous ces avantages ont été octroyés à des mandataires sociaux, à des salariés ou des consultants.

Les BSA/BSPCE sont valorisés à la juste valeur des options déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Bjerksund & Stensland.

Les AGA attribuées sont évaluées selon un modèle de valorisation qui prend en compte la probabilité d'atteinte des conditions d'acquisition de celles-ci.

La valorisation des conditions des plans est réalisée par un prestataire externe.

NOTE 5 : DETTES FINANCIERES

Les dettes financières sont présentées dans le tableau ci-dessous en distinguant les passifs non courants des passifs courants :

En milliers d'euros	31/12/2019	Autres			30/06/2020	Intérêts financiers au 30/06/2020
		Augmentation	Diminution	opérations *		
Avance BPI EFFIMAB	3 148				3 148	
Avance BPI EFFICLIN	6 044				6 044	
Emprunt P2RI	0				0	
Avance BPI EFFIDEM	19			(19)		
Prêt Garanti par l'Etat		6 960			6 960	
Dettes financières non courantes	9 211	6 960		(19)	16 152	
Bail Nantes Lot 1	332			(52)	280	
Bail Nantes Lot 2	149			(17)	132	
Bail Paris Suffren Lot 1	932			(69)	862	
Bail Paris Suffren Lot 2		1 172		(79)	1 093	
Leasing Cytometre		209		(6)	203	
Dettes locatives non courantes	1 413	1 381		(224)	2 570	
Avance BPI EFFIMAB	92			23	115	(23)
Avance BPI EFFICLIN	95			81	176	(81)
Emprunt P2RI	321		(141)	1	181	(3)
Avance BPI EFFIDEM	39			19	58	(0)
Prêt Garanti par l'Etat		17		(15)	2	(2)
Comptes bancaires créditeurs	3		(3)		(0)	
Dettes financières courantes	549	17	(143)	109	532	(110)
Bail Nantes Lot 1	112		(49)	52	116	(4)
Bail Nantes Lot 2	37		(16)	17	39	(2)
Bail Paris Suffren Lot 1	160		(60)	69	169	(10)
Bail Paris Suffren Lot 2		160	(66)	79	173	(13)
Leasing Cytometre		72	0	6	78	0
Dettes locatives courantes	309	232	(191)	224	575	(29)
Total dettes financières	17 714	8 591	(334)	90	19 829	(139)

* Cette colonne comprend la ventilation courant/non courant ainsi que les retraitements (IFRS 9 / IAS 20 / IFRS 16) de l'année. Le tableau suivant présente l'échéancier des passifs financiers :

En milliers d'euros	Inférieur à 1 an	Juin 2022	Juin 2023	Juin 2024	Juin 2025 et suivant	Total
Avances BPI EFFIMAB	115				3 148	3 263
Avance BPI EFFICLIN	176			204	5 840	6 220
Emprunt P2RI	181					181
Avance BPI EFFIDEM	58					58
Prêt Garanti par l'Etat	2				6 960	6 962
Dettes financières	532	-	-	204	15 948	16 684
Bail Nantes Lot 1	116	104	103	73		396
Bail Nantes Lot 2	39	35	35	35	26	170
Bail Paris Suffren Lot 1	169	138	136	133	456	1 031
Bail Paris Suffren Lot 2	173	155	152	149	636	1 266
Leasing Cytometre	78	70	69	64	-	281
Dettes locatives	575	503	495	454	1 118	3 145
Total dettes financières	1 107	503	495	658	17 066	19 829

Dettes locatives (cf note 1.2)

Prêt garanti par l'Etat

Pour faire face aux conséquences financières de la pandémie COVID-19, un Prêt Garanti par l'Etat a été octroyé le 5 mai 2020 pour un montant total de 6 960 000 euros réparti entre 3 banques (CIC, CM et BNP).

Ces prêts répondent aux conditions fixées par la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 et au cahier des charges définies par l'arrêté du 23 mars 2020 accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et société financières en application de ladite loi.

Ce financement est un prêt de trésorerie d'un an immédiatement mis à disposition de l'emprunteur pour l'intégralité de son montant à la date du déblocage des fonds sur son compte-courant. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts et des accessoires interviendra en une fois à la date d'échéance annuelle du crédit, avec la possibilité pour l'emprunteur de demander le rééchelonnement des sommes dues à l'échéance sur une période supplémentaire de 4 ans. La direction a dès à présent décidé de lever l'option et de rembourser ce prêt à échéance 5 ans. Ce prêt est garanti par l'état conformément à l'article 6 de la loi susvisée. Le taux effectif global est de 0,25% correspondant à la commission de garantie et en cas de prolongation du prêt après la 1^{ère} année, le taux d'intérêt sera déterminé par avenant.

Les sommes reçues et conditions se présentent selon les modalités suivantes :

- Crédit Mutuel = 2 300 000 euros reçus le 06/05/2020 à échéance le 06/05/2025.
- BNP = 2 300 000 euros reçus le 06/05/2020 à échéance le 06/05/2025.
- CIC = 2 360 000 euros reçus le 18/05/2020 à échéance le 18/05/2025.

NOTE 6 : PASSIFS COURANTS

6.1. Autres passifs courants

En milliers d'euros	30/06/2020	31/12/2019
Produits constatés d'avance	2 955	4 811
Divers		2
Total autres dettes	2 955	4 812

La diminution des produits constatés d'avance de 1,85 millions d'euros s'explique principalement par :

- L'étalement du milestone de 10 millions d'euros perçu le 5 mars 2019 suite à la levée d'option de Servier pour OSE 127, générant un produit constaté d'avance à la clôture de 3 356 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Il reste 1 812 milliers d'euros de produit constaté d'avance au 30 juin 2020.
- L'étalement du milestone de 15 millions d'euros perçu au premier semestre 2019 dans le cadre de l'accord de collaboration et de licence signé avec Boehringer Ingelheim (OSE 172), générant un produit constaté d'avance de 572 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Il reste 166 milliers d'euros de produit constaté d'avance au 30 juin 2020.

Les autres produits constatés d'avance se décomposent comme suit :

- Boehringer Ingelheim : 959 milliers d'euros dans le cadre des refacturations de frais de développement
- Subvention DC TARGET et IMMUNOMONITOR pour 20 milliers d'euros.

NOTE 7 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Les provisions s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019	Augmentation	Diminution	30/06/2020
Provision engagement retraite	377	83		460
	377	83	-	460

Provision pour engagement retraite

La provision engagement retraite est évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective de l'industrie pharmaceutique. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Tableau de mortalité : table réglementaire TH/TF 00-02,
- Age de la retraite estimé : 65 ans,
- Coefficient de revalorisation des salaires : 2 %,
- Rotation des effectifs : turn-over faible,
- Taux d'actualisation : 0,74 %

- Taux de cotisations sociales : entre 35 % et 45 % selon les catégories.

Au 30 juin 2020, l'effectif moyen mensuel s'élève à 43 contre 35 au 31 décembre 2019.

NOTE 8 : RESULTAT OPERATIONNEL

8.1. Revenus des accords de collaboration

Au 30 juin 2020, les revenus opérationnels se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	1er semestre 2020		1er semestre 2019	
	Chiffre d'affaires	Produits constatés d'avance	Chiffre d'affaires	Produits constatés d'avance
Contrat BI				
Cession de l'IP			13 094	
Refacturation Frais Co-développement	406	166	491	1 415
Refacturation coûts directs	1 511	959	2 326	
Contrat Servier				
Milestones	1 543	1 812	2 777	7 223
Vente de flacons OSE-127	1 876		64	
Prestations de développement complémentaire				
Contrat RAFA				
Licence de distribution	0		3	74
Contrat CKD				
Licence de distribution	500			
Créapharm				
Refacturation frais	13			
Total	5 849	2 937	18 755	8 712

Le chiffre d'affaires est de 5 849 milliers d'euros et est composé de :

- 406 milliers d'euros de frais de Co-développement liés à l'étalement des milestones perçus et différés pour tenir compte des prestations de développement à réaliser par OSE pour le compte de Boehringer Ingelheim (BI). Il reste 166 milliers d'euros en produits constatés d'avance.
- 1 511 milliers d'euros liés à la refacturation de frais dans le cadre de l'accord signé avec Boehringer Ingelheim.
- 1 543 milliers d'euros correspondant à une partie des milestones perçus pour 10 000 milliers d'euros dans le cadre de la levée d'Option SERVIER
- 1 876 milliers d'euros liés à la vente de flacons d'OSE-127 dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement signé avec Servier, et à la refacturation d'une partie des frais de propriété intellectuelle.
- 500 milliers d'euros liés à l'atteinte du 1^{er} milestone du contrat signé avec CKD en 2019.
- 13 milliers d'euros liés à une refacturation suite à litige avec Créapharm.

Pour les produits constatés d'avance, cf. Note 6.1. Autres passifs courants.

8.2. Frais de recherche et développement

En milliers d'euros	30/06/2020	30/06/2019
Sous-traitance	8 459	8 825
Honoraires	952	521
Charges de personnel	2 024	1 675
Dotation/reprise aux amortissements et provisions	107	73
Redevances	3	0
Impôts et taxes	22	18
Autres	487	561
Frais de recherche et développement	12 054	11 672
CIR	(2 737)	(2 255)
Subvention reçue	(231)	(229)
Total des frais de recherche et développement	9 087	9 189

Les charges de sous-traitance sont stables par rapport au 1^{er} semestre 2019. Elles sont principalement composées des coûts de phase 3 de Tedopi, et des coûts de CMC d'OSE-127 et des coûts de phase 1 d'OSE-172.

L'augmentation des honoraires est directement corrélée avec la hausse des frais de consultance, liée à la multiplicité et la complexité des projets de recherche et développement. Les honoraires de propriété intellectuelle augmentent également, en lien avec l'évolution du portefeuille de brevets.

Le poste autre frais est composé principalement de frais de consommables et de déplacements pour les congrès. La baisse des frais s'explique par l'effet covid-19 (annulation des congrès et déplacements, baisse de l'activité laboratoire) et la fin du contrat de mise à disposition pour les locaux de l'Inserm.

Après déduction du CIR, le montant total des frais de R&D stable est stable malgré la hausse d'effectif.

8.3. Frais généraux

En milliers d'euros	30/06/2020	30/06/2019
Sous-traitance de stockage	18	0
Honoraires	810	656
Charges de personnel	1 283	987
Dotation aux amortissements et provisions	237	32
Redevances	4	4
Impôts et taxes	37	58
Jetons de présence	88	77
Autres	194	385
Total des frais généraux	2 672	2 199

Les honoraires sont constitués de dépenses diverses (juridique, comptabilité, communication financière, cotation, etc.) et sont en augmentation par rapport au 1^{er} semestre 2019. Cette augmentation s'explique par un effort important fait par la société sur la communication investisseurs/actionnaires.

Le poste autres frais généraux pour 195 milliers d'euros est composé principalement de frais de déplacements.

8.4. Charges de personnel

Les charges de personnel imputées en frais de recherche et développement pour 2 024 milliers d'euros et en frais généraux pour 1 283 milliers d'euros se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2020	30/06/2019
Salaires et charges sociales	3 225	2 627
Jetons de présence	88	77
Engagements de retraite	82	34
	3 395	2 738
Charges liées aux paiements en actions relatives au personnel	995	673
	995	673

Au 30 juin 2020, l'effectif moyen mensuel s'élève à 43 contre 35 au 31 décembre 2019.

En milliers d'euros	1S 2020	1S 2019
Gain de change	19	24
Revenus sur équivalents de trésorerie	8	13
Autres produits financiers	0	2
Variation juste Valeur VMP	0	104
Total des produits financiers	28	143
Perte de change	9	15
Charges d'intérêts	110	43
Intérêts Dettes Locatives	29	15
Dot. Prov Risque / charges	2	0
Total des charges financières	150	74
Total des produits et charges financiers	(121)	69

La baisse du résultat financier s'explique principalement par :

- L'augmentation des charges d'intérêts passant à 110 milliers d'euros, s'expliquant principalement par les intérêts sur les avances remboursables EFFIMAB et EFFICLIN.
- L'augmentation des intérêts de dettes locatives passant à 29 milliers d'euros, s'expliquant principalement par IFRS 16 (nouveaux contrats de bail).
- L'absence de valeur mobilière de placement significative au 30 juin 2020

NOTE 10 : IMPOT SUR LES SOCIETES

10.1. Actif d'impôt différé

La société a constaté un impôt différé actif au titre des brevets OPI (filiale Suisse) valorisés à 1,19 millions d'euros calculé sur la base d'un taux d'imposition à 13,99 % (taux suisse de droit commun appliqué depuis le 1^{er} janvier 2020).

Au 30 juin 2020, l'actif d'impôt différé s'élève à 167 milliers d'euros.

10.2. Passif d'impôt différé net

La société a constaté en 2016 un impôt différé passif au titre des molécules FR104 et OSE-127 valorisées à 52,6 millions d'euros.

Jusqu'au 31 décembre 2018, conformément à la norme IAS 12, ce passif d'impôt différé est compensé par les impôts différés actifs sur reports déficitaires de la société française : le passif d'impôt différé net s'élevait ainsi à 2 010 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de la loi de finance 2019 modifiant le régime d'imposition des produits de cession ou concession des brevets, la société a retenu un taux d'impôt différé de 10 % pour le calcul des impôts différés passifs et actifs générés en France.

Au 31 décembre 2019 et dans l'attente de précisions administratives, les déficits reportables avaient été considérés non imputables sur les résultats bénéficiaires éligible au régime de faveur. Compte tenu de ces éléments, les impôts différés actifs sur les déficits reportables avaient été dépréciés pour un montant de 3 370 milliers d'euros.

Dans la cadre des précisions administratives du 22 avril 2020, il est admis que les résultats bénéficiaires éligibles au régime de faveur puissent être compensé avec les déficits fiscaux reportables. Par conséquence, les impôts différés actifs sur reports déficitaires ont été reconnus à hauteur des impôts différés passifs pour un montant de 3 370 milliers d'euros.

Ainsi, au 30 juin 2020, le passif d'impôt différé net baisse de 4 264 milliers d'euros pour s'établir à 802 milliers d'euros (contre 5 066 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

10.3. Charges d'impôt

Au 30 juin 2020, le groupe a généré un produit net d'impôt de 4 094 milliers d'euros qui se décompose comme suit :

- Produits d'impôts différé pour 4 146 milliers d'euros correspondant principalement à :
 - Une baisse de l'IDP de 4 264 milliers d'euros entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 (dont 3 370 milliers d'euros liées à la reprise des IDA sur les déficits reportables au 30 juin 2020).
 - Une baisse de l'IDA de 116 milliers d'euros entre le 31 décembre 2019 et le 30 juin 2020 liée aux brevets OPI suite au changement du taux d'imposition de droit commun en Suisse depuis le 1^{er} janvier 2020 (passant de 24,16 % à 13,99 %).
- Charge d'impôt exigible pour 51 milliers d'euros (dont 50 milliers d'euros de retenue à la source)

NOTE 11 : ENGAGEMENTS

11.1. Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de l'opération initiale d'acquisition des actifs Memopi® (dont TEDOPI) auprès de la société pharmaceutique Takeda, la Société s'est engagée à verser un complément de prix lors de l'enregistrement de son produit puis des royalties limitées à un seul chiffre sur les ventes futures. Les engagements suivants sont transférés à la Société par voie de fusion-absorption.

Nantissements accordés

Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du Crédit Mutuel à hauteur de 10 milliers d'euros.

Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du CIC à hauteur de 146 milliers d'euros.

Nantissement de compte bancaire rémunéré au profit du CIC à hauteur de 161 milliers d'euros.

Garanties accordées

Garantie de paiement de loyer au profit du CIC pour 18 milliers d'euros

Garanties reçues

La société bénéficie d'une garantie de la part de Bpifrance à hauteur de 70 % du montant d'origine dans le cadre de ses emprunts auprès de la BNP, du Crédit Mutuel et du CIC, d'un montant de 375 milliers d'euros chacun. Le capital restant dû au 30 juin 2020 s'élève à 70 milliers d'euros.

La société ne dispose pas d'autres engagements hors bilan à la clôture.

NOTE 12 : RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Résultat de base	1S 2020	1S 2019
Résultat de l'exercice (K €)	- 3 114	514
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	15 087 010	14 820 345
Résultat de base par action (€ / action)	- 0,21	0,03

Le nombre moyen pondéré des actions au 30 juin 2020 tient compte des augmentations de capital intervenues sur l'exercice.

NOTE 13 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers du groupe sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la société. La politique du groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit. Aucun changement n'a été constaté du 31 décembre 2019 au 30 juin 2020.

NOTE 14 : PARTIES LIEES

14.1. Rémunération des dirigeants et des membres du conseil d'administration

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations versées aux dirigeants et aux membres du conseil d'administration s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	30/06/2020	30/06/2019
Salaires et autres avantages à court terme *	675	434
Jetons de présence	88	77
Paiements fondés sur des actions **	533	312
Honoraires	6	5
Total	1 302	828

* *Hors charges sociales*

** *Relatifs à l'attribution d'actions gratuites et de BSA/BSPCE*

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 4.3.

NOTE 15 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En Juillet 2020, la Société a annoncé l'obtention d'une subvention de 200 000 euros de Nantes Métropole pour le développement de CoVepiT, son vaccin prophylactique contre la COVID-19.

En aout 2020, la Société a annoncé des résultats précliniques positifs de CoVepiT, son vaccin multi-cibles contre la COVID-19.

Ces premières données soutiennent le potentiel de CoVepiT à devenir un vaccin innovant et différencié contre la COVID-19, basé sur une technologie d'induction des lymphocytes T mémoires contre des cibles multiples du virus SARS-CoV-2.

Ils démontrent que CoVepiT permet de générer des cellules T mémoires sentinelles résidentes des tissus barrières, comme les voies respiratoires et le poumon, associées à une immunité protectrice à long terme.